

[INTERNET] Je suis contre le projet d'extension de la RNN d'Yve...

Sujet : [INTERNET] Je suis contre le projet d'extension de la RNN d'Yves gérée par la LPO

De : joe sebastian <joenoelle.sebastian@hotmail.fr>

Date : 14/12/2021 16:00

Pour : "pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr" <pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr>

Copie à : "asso.def.anse.fouras@gmail.com" <asso.def.anse.fouras@gmail.com>

Je suis contre le projet d'extension de la RNN

Envoyé à partir de Courrier pour Windows

[INTERNET] Je suis contre le projet d'extension de la RNN d'Yves

Sujet : [INTERNET] Je suis contre le projet d'extension de la RNN d'Yves

De : Emmanuel de VILLENEUVE ESCLAPON <e.de.villeneuve@usa.net>

Date : 14/12/2021 15:58

Pour : pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr

Copie à : asso.def.anse.fouras@gmail.com

pour les raisons suivantes :

- la non prise en compte de la régulation des sangliers et des dégâts
- l'entrave à la libre circulation des personnes et des animaux
- l'entrave aux activités économiques : cyclotourisme, pêche, nautisme, carrelets, loisirs de plein air, baignade etc.
- et enfin, l'entrave aux travaux d'entretiens.

Sent from my iPhone

Sujet : [INTERNET] Je suis contre le projet d'extension de la RNN d'Yves gérée par la LPO

De : Philippe COMMARET <philcommaret@orange.fr>

Date : 14/12/2021 15:57

Pour : pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr

Pourquoi s'opposer au projet ? Pour toutes ces raisons :

- la disparition des territoires de chasse
- la non prise en compte de la régulation des sangliers et des dégâts
- l'entrave à la libre circulation des personnes et des animaux
- l'entrave aux activités économiques : cyclotourisme, pêche, nautisme, carrelets, loisirs de plein air, baignade etc.
- et enfin, l'entrave aux travaux d'entretiens.

L'immense majorité des acteurs du territoire alerte l'État sur ces problématiques depuis l'origine du dossier d'extension. Aucune n'a été prise en compte.

Sujet : [INTERNET] projet d'extension de cette réserve littorale de Charente-maritime .

De : "Menaut" <sebastienmenaut2@wanadoo.fr>

Date : 14/12/2021 15:57

Pour : <pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr>

Je suis contre le projet d'extension de la RNN d'Yves gérée par la LPO » en expliquant vos raisons. Ce qui est certain, c'est que si nous ne nous mobilisons pas, dans 1 an maximum, il n'y aura plus d'activités possibles. Il sera interdit de faire du bateau, de pêcher à pied, de se baigner, de se promener avec son chien. Enfin, la disparition des territoires de chasse sur cet espace serait néfaste pour la protection environnementale. Une prolifération de prédateurs comme le renard ou le sanglier engendrerait de nombreux dégâts aux cultures, et également sur les nichées d'oiseaux.



Garanti sans virus. www.avast.com

Sujet : [INTERNET] Je suis contre le projet d'extension de la RNN d'Yves gérée par la LPO

De : DUDOT hubert <hubert.dudot@gmail.com>

Date : 14/12/2021 15:55

Pour : pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr

Bonjour,

Voici les raisons de mon opposition:

- la disparition des territoires de chasse
- la non prise en compte de la régulation des sangliers et des dégâts
- l'entrave à la libre circulation des personnes et des animaux
- l'entrave aux activités économiques : cyclotourisme, pêche, nautisme, carrelets, loisirs de plein air, baignade etc.
- et enfin, l'entrave aux travaux d'entretiens.

[INTERNET]

Sujet : [INTERNET]

De : AUBEUF CLAUDE <caubeuf@msn.com>

Date : 14/12/2021 15:55

Pour : "pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr" <pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr>

Je suis contre le projet d'extension de la RNN d'Yves gérée par la LPO

Sujet : [INTERNET] RRN d'Yves

De : Jean-Paul DUPRE <dupre.jean-paul@orange.fr>

Date : 14/12/2021 15:54

Pour : pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr

Copie à : asso.def.anse.fouras@gmail.com

Bonjour,

Je suis contre le projet d'extension de la RRN d'Yves gérée par la LPO.

Arrêtons de tout interdire à l'homme en créant des réserves ou les équilibres
Agro-Sylvo-Cynégétique n'existerons plus.

Bonne réception. Cdlt. J.P

Envoyé depuis l'application Mail Orange

Sujet : [INTERNET] Je suis contre le projet d'extension de la RNN d'Yves gérée par la LPO

De : Michel Aguilar <roman.michelaguilar@gmail.com>

Date : 14/12/2021 15:53

Pour : pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr, asso.def.anse.fouras@gmail.com

Je suis contre le projet d'extension de la RNN d'Yves gérée par la LPO car cette association s'approprie la liberté des autres en se réservant des passes droits inadmissibles.

*La nature est à tous et n'est pas réservée à une pseudo élite de l'écologie !
fait pour valoir ce que de droit !*



Sujet : [INTERNET] NON à l'extension de la Réserve naturelle nationale du marais d'Yves

De : "Philippe GARLASCHI" <philippe.garlaschi@chasse63.com>

Date : 14/12/2021 15:52

Pour : <pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr>

Je suis contre le projet d'extension de la RNN d'Yves gérée par la LPO pour les raisons suivantes :

- disparition des territoires de chasse
- non prise en compte de la régulation des sangliers et des dégâts
- entrave à la libre circulation des personnes et des animaux
- entrave aux activités économiques : cyclotourisme, pêche, nautisme, carrelets, loisirs de plein air, baignade etc.
- enfin, l'entrave aux travaux d'entretiens.

Merci de tenir compte de cet avis.

Cordialement,

Philippe Garlaschi

Sujet : [INTERNET] Je suis contre le projet d'extension de la RNN d'Yves gérée par la LPO

De : Gilles Aucoin <gilles.aucoin@wanadoo.fr>

Date : 14/12/2021 15:52

Pour : pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr

Bonjour,

Je suis contre ce projet, pour toutes ces raisons :

- la disparition des territoires de chasse
- la non prise en compte de la régulation des sangliers et des dégâts
- l'entrave à la libre circulation des personnes et des animaux
- l'entrave aux activités économiques : cyclotourisme, pêche, nautisme, carrelets, loisirs de plein air, baignade etc.
- et enfin, l'entrave aux travaux d'entretiens.

Cordialement

Gilles Aucoin

Sujet : [INTERNET] Je suis contre le projet d'extension de la RNN d'Yves gérée par la LPO

De : Jean-Baptiste Ballion <jb.ballion@gmail.com>

Date : 14/12/2021 15:52

Pour : pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr

Je suis contre ce projet d'extension car la de prédateurs tels que le renard ou le sanglier, engendrerait de nombreux dégâts aux cultures et également dans la reproduction des oiseau (nichées).

Jean-Baptiste Ballion

[INTERNET] Non à l'extension de la zone protégée marais Yves

Sujet : [INTERNET] Non à l'extension de la zone protégée marais Yves

De : francois milhaud <francois.milhaud@hotmail.fr>

Date : 14/12/2021 15:52

Pour : pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr

Bonjour.

Il faut absolument cesser de restreindre les territoires de chasse ancestrale.

Bien cordialement

Sujet : [INTERNET] Je suis contre le projet d'extension de la RNN d'Yves gérée par la LPO

De : Frédéric BENOIT <f.benoit@ligapal.com>

Date : 14/12/2021 15:51

Pour : "pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr" <pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr>, "asso.def.anse.fouras@gmail.com" <asso.def.anse.fouras@gmail.com>

Copie à : "asso.def.anse.fouras@gmail.com" <asso.def.anse.fouras@gmail.com>

Je suis opposer au projet extension de la RNN d'Yves gérée par la LPO Pour toutes ces raisons :

- la disparition des territoires de chasse
- la non prise en compte de la régulation des sangliers et des dégâts
- l'entrave à la libre circulation des personnes et des animaux
- l'entrave aux activités économiques : cyclotourisme, pêche, nautisme, carrelets, loisirs de plein air, baignade etc.
- et enfin, l'entrave aux travaux d'entretiens.

L'immense majorité des acteurs du territoire alerte l'État sur ces problématiques depuis l'origine du dossier d'extension. Aucune n'a été prise en compte.

Cordialement

F.BENOIT

[INTERNET]

Sujet : [INTERNET]

De : Anthony DAUZON <anthony.dauzon@mais.fr>

Date : 14/12/2021 15:49

Pour : "pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr" <pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr>

Copie à : "asso.def.anse.fouras@gmail.com" <asso.def.anse.fouras@gmail.com>

*Je suis contre le projet d'extension de la RNN d'Yves gérée par la LPO car cela engendra une prolifération de prédateurs comme le renard ou le sanglier.
Cela engendrera de nombreux dégâts aux cultures, et également sur les nichées d'oiseaux.*

MR DAUZON ANTHONY
10 RUE DU BELLAY
49650 ALLONNES

Sujet : [INTERNET] RNN d'yves

De : Lucien RABAUD <rabaud.lucien@orange.fr>

Date : 14/12/2021 15:48

Pour : pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr

Je suis contre le projet de l'extension de la RNN d'Yves gérée par la LPO.
Elle déjà montré son incompétence dans ce genre de gestion et cela va priver le citoyen de tous ses loisirs en cours.

Sujet : [INTERNET] Je suis contre le projet d'extension de la RNN d'Yves gérée par la LPO

De : Cyril Isy-Schwart <cyril.isyschwart@free.fr>

Date : 14/12/2021 15:47

Pour : pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr

Copie à : asso.def.anse.fouras@gmail.com

Je suis contre le projet d'extension de la RNN d'Yves gérée par la LPO car cela entraînerait:

- la disparition des territoires de chasse
- la non prise en compte de la régulation des sangliers et des dégâts
- l'entrave à la libre circulation des personnes et des animaux
- l'entrave aux activités économiques : cyclotourisme, pêche, nautisme, carrelets, loisirs de plein air, baignade etc.
- et enfin, l'entrave aux travaux d'entretiens.

Cordialement.

Cyril Isy-Schwart

[INTERNET] Je suis contre le projet d'extension de la RNN d'Yve...

Sujet : [INTERNET] Je suis contre le projet d'extension de la RNN d'Yves gérée par la LPO

De : Yves Chetaneau <yves.chetaneau@orange.fr>

Date : 14/12/2021 15:46

Pour : pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr

Je suis contre ce projet qui ne prend pas en compte suffisamment l'ensemble des activités économiques

Yves Chétaneau

0684193854

Envoyé de mon iPad

Sujet : [INTERNET] projet d'extension de la RNN gérée par la LPO

De : BERTRAND LANCELEVEE <blanceleve@aol.com>

Date : 14/12/2021 15:44

Pour : "pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr" <pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr>

Copie à : "asso.def.anse.fouras@gmail.com" <asso.def.anse.fouras@gmail.com>

JE SUIS CONTRE CE PROJET car :

Il sera interdit de faire du bateau, de pêcher à pied, de se baigner, de se promener avec son chien. Enfin, la disparition des territoires de chasse sur cet espace serait néfaste pour la protection environnementale. Une prolifération de prédateurs comme le renard ou le sanglier engendrerait de nombreux dégâts aux cultures, et également sur les nichées d'oiseaux.

Bertrand LANCELEVEE

Les Boisses

26120 - MALISSARD -

Tél 06 08 66 42 10

e-mail : blanceleve@aol.com

Visitez mon site :

www.caillette-championne.net/

[INTERNET] e suis contre le projet d'extension de la RNN d'Yves...

Sujet : [INTERNET] e suis contre le projet d'extension de la RNN d'Yves gérée par la LPO

De : Claude CRIVELLARO <claude.crivellaro@orange.fr>

Date : 14/12/2021 15:42

Pour : pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr

Trop de restrictions pour les utilisateurs de la nature pour un projet un peu vide.

[INTERNET] Je suis contre le projet d'extension de la RNN d'Yve...

Sujet : [INTERNET] Je suis contre le projet d'extension de la RNN d'Yves gérée par la LPO

De : Frederic GARET <Frederic.Garet@univ-savoie.fr>

Date : 14/12/2021 15:42

Pour : pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr

Copie à : asso.def.anse.fouras@gmail.com

Je suis contre le projet d'extension de la RNN d'Yves gérée par la LPO pour les raisons suivantes :

- la disparition des territoires de chasse
- la non prise en compte de la régulation des sangliers et des dégâts
- l'entrave à la libre circulation des personnes et des animaux
- l'entrave aux activités économiques : cyclotourisme, pêche, nautisme, carrelets, loisirs de plein air, baignade etc.
- et enfin, l'entrave aux travaux d'entretiens.

Cordialement,

Frédéric GARET.

Sujet : [INTERNET] Contre le projet d'extension de la RNN d'Yves gérée par la LPO

De : contact-ecl@laposte.net

Date : 14/12/2021 15:41

Pour : pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr

Copie à : asso.def.anse.fouras@gmail.com

Bonjour

Je suis opposé à cette extension qui va provoquer la disparation de territoires de chasse et provoquer une surpopulation de grands gibiers et des dégâts qui vont avec. C'est aussi une entrave à de nombreuses autres activités (cyclisme, pêche, bateaux, baignade, randonnée...) eui va se reporter sur d'autres territoires déjà trop fréquentés.

Ce projet me semble mal ficelé et principalement dicté par d=un dogmatisme vert qui est totalement déconnecté des réalités

Cordialement

--

Edouard CLAIR

Sujet : [INTERNET] Je suis contre le projet d'extension de la RNN d'Yves gérée par la LPO

De : Xavier d'OUINCE <xdouince@hotmail.fr>

Date : 14/12/2021 15:40

Pour : "pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr" <pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr>

Copie à : "asso.def.anse.fouras@gmail.com" <asso.def.anse.fouras@gmail.com>

Bonjour

Je suis contre le projet d'extension de la RNN d'Yves gérée par la LPO

Mes raisons sont les suivantes :

- la disparition des territoires de chasse
- la non prise en compte de la régulation des sangliers et des dégâts
- l'entrave à la libre circulation des personnes et des animaux
- l'entrave aux activités économiques : cyclotourisme, pêche, nautisme, carrelets, loisirs de plein air, baignade etc.
- et enfin, l'entrave aux travaux d'entretiens.

Sujet : [INTERNET] Avis favorable projet d'extension réserve d'yves

De : Anaëlle Bissonnet <anaelle.bissonnet@gmail.com>

Date : 14/12/2021 15:37

Pour : pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr

Bonjour,

La réserve d'Yves est un réservoir exceptionnel pour la Biodiversité. Habitat dunaire et côtier d'intérêt remarquable, il est primordial de préserver ce patrimoine naturel.

L'extension de la réserve permettrait de garantir la quiétude des oiseaux nicheurs, hivernant et de passage en halte migratoire.

Dans un contexte de réchauffement climatique et de perte générale de la biodiversité, il est essentiel de sanctuariser les zones d'enjeux telle que les marais d'Yves.

Pour toutes ces raisons, **je suis favorable au projet d'extension de la réserve**, qui permet d'allier la préservation de biodiversité tout en maintenant un usage récréatif de la zone pour les promeneurs.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Anaëlle BISSONNET

[INTERNET] Je suis contre le projet d'extension de la RNN d'Yve...

Sujet : [INTERNET] Je suis contre le projet d'extension de la RNN d'Yves gérée par la LPO

De : Alexis Mesplede <mesplede2202@gmail.com>

Date : 14/12/2021 15:37

Pour : pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr

Bonjour,

En réponse à votre enquête je souhaite vite contre ce projet d'agrandissement de cette réserve naturelle. Marre des réserves qui ne nous apporte que du mal pour nos production de canard avec le grippe aviaire dû à la prolifération des oiseaux migrateurs dans ses lieux

Sujet : [INTERNET] Réserve d'Yves

De : Laetitia FEILLET <laetitia.feillet@wanadoo.fr>

Date : 14/12/2021 15:12

Pour : pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr

Je souhaite l'extension de la réserve naturelle d'Yves

La nature a grand besoin de plus d'espace.

Laetitia Feillet

Sujet : [INTERNET] Projet d'extension de la Réserve Naturelle Nationale de la Baie et du Marais d'Yves - Enquête publique - 14/12 14h00

De : "Jean-Charles KOENIG" <Jean-Charles.Koenig@laposte.net>

Date : 14/12/2021 13:56

Pour : <pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr>

Copie à : "ROBLIN Didier" <mairie-yves@wanadoo.fr>, "COIRIER Daniel" <mairie@fouras-les-bains.fr>

Mortagne, le mardi 14 décembre

2021, 14h00

Objet : pétitions 531 à 540

**Monsieur le Préfet de Charente Maritime,
Monsieur le Maire de Fouras les Bains,
Monsieur le Maire de Yves,
Monsieur le Président de la Commission d'enquête publique,**

Je vous prie de trouver en pièces jointes les pétitions relatives au Projet d'extension de la Réserve Naturelle Nationale de la Baie et du Marais d'Yves qui m'ont été remises à votre intention par :

- M. Mathieu CURNIL
- M. Michaël FAIS
- M. Michel GUIHO
- M. Michel PIOT
- M. Michel POILANE
- Mme Murielle BREUIL
- Mme Nadège MAINSON
- Mme Nathalie LAMAMRA
- Mme Nathalie BARATA
- Mme Nathalie LÉAU

Je vous en souhaite bonne réception,

Cordialement,

**Jean-Charles KOENIG
21 rue Jean PERRY - Mortagne
17290 THAIRE D'AUNIS
Mobile :+33 (0)6 12 18 02 07**

— Pièces jointes : —

Mathieu CURNIL.pdf	111 Ko
Michaël FAIS.pdf	236 Ko
Michel GUIHO.pdf	226 Ko

Projet d'extension de la « Réserve Naturelle Nationale de la Baie et du Marais d'Yves »

Enquête publique du 16 novembre au 16 décembre 2021

Pétition

Trop c'est trop !

Nous riverains, promeneurs et pêcheurs de l'anse de Fouras et de la baie d'Yves avons été informés qu'un projet de décret du Ministre de la Transition Écologique est à l'étude, dans le cadre de l'extension de la « Réserve Naturelle Nationale de la Baie et du Marais d'Yves », pour interdire l'accès à l'estran et à la mer sur la baie d'Yves et l'anse de Fouras !

Ces parties du littoral sont pour nous un espace de liberté où, avec nos familles, nous avons l'habitude de nous baigner, d'aller nous promener, de pêcher et de nous détendre dès que le temps nous le permet.

Cette interdiction confirme ce que certains d'entre nous craignaient lors de la création du Parc Marin, c'est-à-dire la restriction progressive et excessive de nos libertés au motif par ailleurs respectable de la « protection de la biodiversité » qui sert aujourd'hui d'alibi inacceptable à des dispositions hostiles à toute présence humaine !

Cette fois c'est l'estran qui est visé : ce lieu que la mer recouvre et libère deux fois par jour donc peu favorable à la nidification et à la sauvegarde des juvéniles qui à priori se fait à l'intérieur des terres, qui a toujours été libre d'accès, deviendrait aussi interdit ! Quelle sera l'étape suivante ?

Nous avons, depuis très longtemps et sans l'aide d'« experts », su respecter et préserver la biodiversité de nos espaces côtiers qui, grâce à nos anciens, sont aujourd'hui des lieux que l'on nous envie.

Nous ne voulons pas que nos côtes et nos plages deviennent des lieux interdits et confisqués au profit des « scientifiques » et des gardes qui demain pourront seuls s'y promener.

La loi oblige les riverains à laisser libre de circulation sur leurs propriétés privées un sentier dit "chemin des douaniers" permettant au public de longer l'estran à pied sec.

Nous voulons conserver le libre accès pour tous sur tout l'estran et le littoral !

Nom : COURNIL Prénom : Matthieu

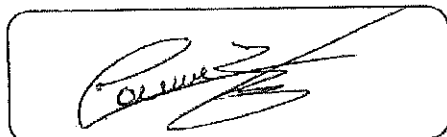
Adresse : 251 Bis rue des Frères Samain

Mail : matthieucournil@gmail.com

Téléphone : 06 08 17 47 96

Date, 09/12/2021

Signature :



Destinataires : copie à secretaire@carrelets-charentais.com

Préfet de Charente-Maritime à l'adresse : pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr

Mairie d'Yves à l'adresse : mairie-yves@wanadoo.fr

Mairie de Fouras à l'adresse : mairie@fouras-les-bains.fr

Par mail, objet du mail : « Projet d'extension de la RNN Yves - Enquête publique »

Projet d'extension de la « Réserve Naturelle Nationale de la Baie et du Marais d'Yves »

Enquête publique du 16 novembre au 16 décembre 2021

Pétition

Trop c'est trop !

Nous riverains, promeneurs et pêcheurs de l'anse de Fouras et de la baie d'Yves avons été informés qu'un projet de décret du Ministre de la Transition Écologique est à l'étude, dans le cadre de l'extension de la « Réserve Naturelle Nationale de la Baie et du Marais d'Yves », pour interdire l'accès à l'estran et à la mer sur la baie d'Yves et l'anse de Fouras !

Ces parties du littoral sont pour nous un espace de liberté où, avec nos familles, nous avons l'habitude de nous baigner, d'aller nous promener, de pêcher et de nous détendre dès que le temps nous le permet.

Cette interdiction confirme ce que certains d'entre nous craignaient lors de la création du Parc Marin, c'est-à-dire la restriction progressive et excessive de nos libertés au motif par ailleurs respectable de la « protection de la biodiversité » qui sert aujourd'hui d'alibi inacceptable à des dispositions hostiles à toute présence humaine !

Cette fois c'est l'estran qui est visé : ce lieu que la mer recouvre et libère deux fois par jour donc peu favorable à la nidification et à la sauvegarde des juvéniles qui à priori se fait à l'intérieur des terres, qui a toujours été libre d'accès, deviendrait aussi interdit ! Quelle sera l'étape suivante ?

Nous avons, depuis très longtemps et sans l'aide d'« experts », su respecter et préserver la biodiversité de nos espaces côtiers qui, grâce à nos anciens, sont aujourd'hui des lieux que l'on nous envie.

Nous ne voulons pas que nos côtes et nos plages deviennent des lieux interdits et confisqués au profit des « scientifiques » et des gardes qui demain pourront seuls s'y promener.

La loi oblige les riverains à laisser libre de circulation sur leurs propriétés privées un sentier dit "chemin des douaniers" permettant au public de longer l'estran à pied sec.

Nous demandons que la limite de la partie maritime de la réserve soit arrêtée à au moins 100 m du trait de côte.

Nous voulons conserver le libre accès pour tous sur tout l'estran et le littoral !

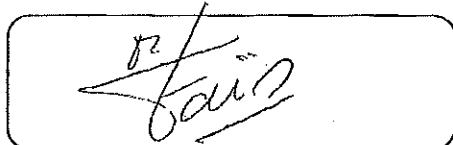
Nom : FAIS Prénom : Richard

Adresse : 12 rue Emmanuel Nocquard 44610 Inde

Mail : fais.michael@yahoo.fr

Téléphone : 06.64.24.87.46

Signature :



Destinataires :

Préfet de Charente-Maritime à l'adresse : pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr

Mairie d'Yves à l'adresse : mairie-yves@wanadoo.fr

Mairie de Fouras à l'adresse : mairie@fouras-les-bains.fr

Par mail, objet du mail : « Projet d'extension de la RNN Yves - Enquête publique »

Copie à secretaire@carrelets-charentais.com

Projet d'extension de la « Réserve Naturelle Nationale de la Baie et du Marais d'Yves »

Enquête publique du 16 novembre au 16 décembre 2021

Pétition

Trop c'est trop !

Nous riverains, promeneurs et pêcheurs de l'anse de Fouras et de la baie d'Yves avons été informés qu'un projet de décret du Ministre de la Transition Écologique est à l'étude, dans le cadre de l'extension de la « Réserve Naturelle Nationale de la Baie et du Marais d'Yves », pour interdire l'accès à l'estran et à la mer sur la baie d'Yves et l'anse de Fouras !

Ces parties du littoral sont pour nous un espace de liberté où, avec nos familles, nous avons l'habitude de nous baigner, d'aller nous promener, de pêcher et de nous détendre dès que le temps nous le permet.

Cette interdiction confirme ce que certains d'entre nous craignaient lors de la création du Parc Marin, c'est-à-dire la restriction progressive et excessive de nos libertés au motif par ailleurs respectable de la « protection de la biodiversité » qui sert aujourd'hui d'alibi inacceptable à des dispositions hostiles à toute présence humaine !

Cette fois c'est l'estran qui est visé : ce lieu que la mer recouvre et libère deux fois par jour donc peu favorable à la nidification et à la sauvegarde des juvéniles qui à priori se fait à l'intérieur des terres, qui a toujours été libre d'accès, deviendrait aussi interdit ! Quelle sera l'étape suivante ?

Nous avons, depuis très longtemps et sans l'aide d'« experts », su respecter et préserver la biodiversité de nos espaces côtiers qui, grâce à nos anciens, sont aujourd'hui des lieux que l'on nous envie.

Nous ne voulons pas que nos côtes et nos plages deviennent des lieux interdits et confisqués au profit des « scientifiques » et des gardes qui demain pourront seuls s'y promener.

La loi oblige les riverains à laisser libre de circulation sur leurs propriétés privées un sentier dit "chemin des douaniers" permettant au public de longer l'estran à pied sec.

Nous demandons que la limite de la partie maritime de la réserve soit arrêtée à au moins 100 m du trait de côte.

Nous voulons conserver le libre accès pour tous sur tout l'estran et le littoral !

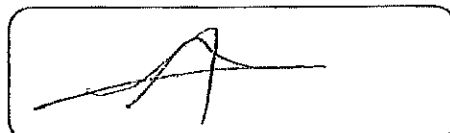
Nom : GUIHO Prénom : Nichol

Adresse : 3 imp. des Aubépines

Mail : michelguiho@wanadoo.fr

Téléphone :

Signature :



Destinataires :

Préfet de Charente-Maritime à l'adresse : pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr

Mairie d'Yves à l'adresse : mairie-yves@wanadoo.fr

Mairie de Fouras à l'adresse : mairie@fouras-les-bains.fr

Par mail, objet du mail : « Projet d'extension de la RNN Yves - Enquête publique »

Copie à secretaire@carrelets-charentais.com

Projet d'extension de la « Réserve Naturelle Nationale de la Baie et du Marais d'Yves »

Enquête publique du 16 novembre au 16 décembre 2021

Pétition

Trop c'est trop !

Nous riverains, promeneurs et pêcheurs de l'anse de Fouras et de la baie d'Yves avons été informés qu'un projet de décret du Ministre de la Transition Écologique est à l'étude, dans le cadre de l'extension de la « Réserve Naturelle Nationale de la Baie et du Marais d'Yves », pour interdire l'accès à l'estran et à la mer sur la baie d'Yves et l'anse de Fouras !

Ces parties du littoral sont pour nous un espace de liberté où, avec nos familles, nous avons l'habitude de nous baigner, d'aller nous promener, de pêcher et de nous détendre dès que le temps nous le permet.

Cette interdiction confirme ce que certains d'entre nous craignaient lors de la création du Parc Marin, c'est-à-dire la restriction progressive et excessive de nos libertés au motif par ailleurs respectable de la « protection de la biodiversité » qui sert aujourd'hui d'alibi inacceptable à des dispositions hostiles à toute présence humaine !

Cette fois c'est l'estran qui est visé : ce lieu que la mer recouvre et libère deux fois par jour, un lieu si favorable à la nidification et à la sauvegarde des juvéniles qui à priori se fait à l'intérieur des terres, qui a toujours été libre d'accès, deviendrait aussi interdit ! Quelle sera l'étape suivante ?

Nous avons, depuis très longtemps et sans l'aide d'« experts », su respecter et préserver la biodiversité de nos espaces côtiers qui, grâce à nos anciens, sont aujourd'hui des lieux que l'on nous envie.

Nous ne voulons pas que nos côtes et nos plages deviennent des lieux interdits et confisqués au profit des « scientifiques » et des gardes qui demain pourront seuls s'y promener.

La loi oblige les riverains à laisser libre de circulation sur leurs propriétés privées un sentier dit "chemin des douaniers" permettant au public de longer l'estran à pied sec.

Nous réclamons qu'une bande littorale sur l'estran de 100 mètres de largeur à partir du trait de côte reste pleinement accessible au public !

Nom : PLOFF

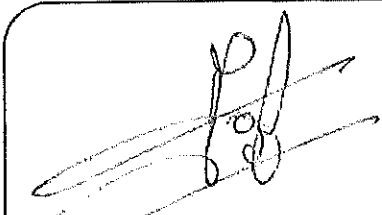
Prénom : MICHEL

Adresse : 2 Rue des Fontaines 17380 LES NOUILLERS

Mail :

Téléphone : 05 46 90 20 67

Signature :



Projet d'extension de la « Réserve Naturelle Nationale de la Baie et du Marais d'Yves » Enquête publique du 16 novembre au 16 décembre 2021
Pétition

Trop c'est trop !

Nous riverains, promeneurs et pêcheurs de l'anse de Fouras et de la baie d'Yves avons été informés qu'un projet de décret du Ministre de la Transition Écologique est à l'étude, dans le cadre de l'extension de la « Réserve Naturelle Nationale de la Baie et du Marais d'Yves », pour interdire l'accès à l'estran et à la mer sur la baie d'Yves et l'anse de Fouras !

Ces parties du littoral sont pour nous un espace de liberté où, avec nos familles, nous avons l'habitude de nous baigner, d'aller nous promener, de pêcher et de nous détendre dès que le temps nous le permet.

Cette interdiction confirme ce que certains d'entre nous craignaient lors de la création du Parc Marin, c'est-à-dire la restriction progressive et excessive de nos libertés au motif par ailleurs respectable de la « protection de la biodiversité » qui sert aujourd'hui d'alibi inacceptable à des dispositions hostiles à toute présence humaine !

Cette fois c'est l'estran qui est visé : ce lieu que la mer recouvre et libère deux fois par jour donc peu favorable à la nidification et à la sauvegarde des juvéniles qui a priori se fait à l'intérieur des terres, qui a toujours été libre d'accès, deviendrait aussi interdit ! Quelle sera l'étape suivante ?

Nous avons, depuis très longtemps et sans l'aide d'« experts », su respecter et préserver la biodiversité de nos espaces côtiers qui, grâce à nos anciens, sont aujourd'hui des lieux que l'on nous envie.

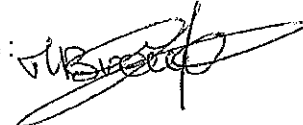
Nous ne voulons pas que nos côtes et nos plages deviennent des lieux interdits et confisqués au profit des « scientifiques » et des gardes qui demain pourront seuls s'y promener.

La loi oblige les riverains à laisser libre de circulation sur leurs propriétés privées un sentier dit "chemin des douaniers" permettant au public de longer l'estran à pied sec.

Nous demandons que la limite de la partie maritime de la réserve soit arrêtée à au moins 100 m du trait de côte.

Nous voulons conserver le libre accès pour tous sur tout l'estran et le littoral !

Nom : Breuil Prénom : Murielle Adresse :
1 Allée des Grandes Camélines Mail :
murielle.mam@outlook.fr Téléphone :
06.34.11.38.91

Signature : 

Destinataires :
Préfet de Charente-Maritime à l'adresse : pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr Mairie
d'Yves à l'adresse : mairie-yves@wanadoo.fr
Mairie de Fouras à l'adresse : mairie@fouras-les-bains.fr

Par mail, objet du mail : « Projet d'extension de la RNN Yves - Enquête publique »

Copie à secretaire@carrelets-charentais.com

Projet d'extension de la « Réserve Naturelle Nationale de la Baie et du Marais d'Yves »

Enquête publique du 16 novembre au 16 décembre 2021

Pétition

Trop c'est trop !

Nous riverains, promeneurs et pêcheurs de l'anse de Fouras et de la baie d'Yves avons été informés qu'un projet de décret du Ministre de la Transition Écologique est à l'étude, dans le cadre de l'extension de la « Réserve Naturelle Nationale de la Baie et du Marais d'Yves », pour interdire l'accès à l'estran et à la mer sur la baie d'Yves et l'anse de Fouras !

Ces parties du littoral sont pour nous un espace de liberté où, avec nos familles, nous avons l'habitude de nous baigner, d'aller nous promener, de pêcher et de nous détendre dès que le temps nous le permet.

Cette interdiction confirme ce que certains d'entre nous craignaient lors de la création du Parc Marin, c'est-à-dire la restriction progressive et excessive de nos libertés au motif par ailleurs respectable de la « protection de la biodiversité » qui sert aujourd'hui d'alibi inacceptable à des dispositions hostiles à toute présence humaine !

Cette fois c'est l'estran qui est visé : ce lieu que la mer recouvre et libère deux fois par jour donc peu favorable à la nidification et à la sauvegarde des juvéniles qui à priori se fait à l'intérieur des terres, qui a toujours été libre d'accès, deviendrait aussi interdit ! Quelle sera l'étape suivante ?

Nous avons, depuis très longtemps et sans l'aide d'« experts », su respecter et préserver la biodiversité de nos espaces côtiers qui, grâce à nos anciens, sont aujourd'hui des lieux que l'on nous envie.

Nous ne voulons pas que nos côtes et nos plages deviennent des lieux interdits et confisqués au profit des « scientifiques » et des gardes qui demain pourront seuls s'y promener.

La loi oblige les riverains à laisser libre de circulation sur leurs propriétés privées un sentier dit "chemin des douaniers" permettant au public de longer l'estran à pied sec.

Nous voulons conserver le libre accès pour tous sur tout l'estran et le littoral !

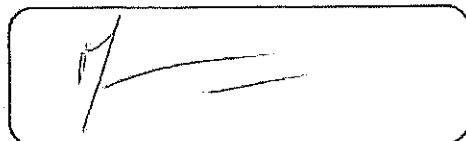
Nom : MAINSON Prénom : Nadege

Adresse : Le A. me. du Lanquedoc A7.138 Paulhanbau

Mail :

Téléphone :

Signature :



Destinataires : copie à secretaire@carrelets-charentais.com

Préfet de Charente-Maritime à l'adresse : pref-envlr-pref17@charente-maritime.gouv.fr

Mairie d'Yves à l'adresse : mairie-yves@wanadoo.fr

Mairie de Fouras à l'adresse : mairie@fouras-les-bains.fr

Par mail, objet du mail : « Projet d'extension de la RNN Yves - Enquête publique »

Projet d'extension de la « Réserve Naturelle Nationale de la Baie et du Marais d'Yves » Enquête publique du 16 novembre au 16 décembre 2021
Pétition

Trop c'est trop !

Nous riverains, promeneurs et pêcheurs de l'anse de Fouras et de la baie d'Yves avons été informés qu'un projet de décret du Ministre de la Transition Écologique est à l'étude, dans le cadre de l'extension de la « Réserve Naturelle Nationale de la Baie et du Marais d'Yves », pour interdire l'accès à l'estran et à la mer sur la baie d'Yves et l'anse de Fouras !

Ces parties du littoral sont pour nous un espace de liberté où, avec nos familles, nous avons l'habitude de nous baigner, d'aller nous promener, de pêcher et de nous détendre dès que le temps nous le permet.

Cette interdiction confirme ce que certains d'entre nous craignaient lors de la création du Parc Marin, c'est-à-dire la restriction progressive et excessive de nos libertés au motif par ailleurs respectable de la « protection de la biodiversité » qui sert aujourd'hui d'alibi inacceptable à des dispositions hostiles à toute présence humaine !

Cette fois c'est l'estran qui est visé : ce lieu que la mer recouvre et libère deux fois par jour donc peu favorable à la nidification et à la sauvegarde des juvéniles qui à priori se fait à l'intérieur des terres, qui a toujours été libre d'accès, deviendrait aussi interdit ! Quelle sera l'étape suivante ?

Nous avons, depuis très longtemps et sans l'aide d'« experts », su respecter et préserver la biodiversité de nos espaces côtiers qui, grâce à nos anciens, sont aujourd'hui des lieux que l'on nous envie.

Nous ne voulons pas que nos côtes et nos plages deviennent des lieux interdits et confisqués au profit des « scientifiques » et des gardes qui demain pourront seuls s'y promener.

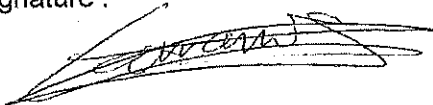
La loi oblige les riverains à laisser libre de circulation sur leurs propriétés privées un sentier dit "chemin des douaniers" permettant au public de longer l'estran à pied sec.

Nous demandons que la limite de la partie maritime de la réserve soit arrêtée à au moins 100 m du trait de côte.

Nous voulons conserver le libre accès pour tous sur tout l'estran et le littoral !

Nom : Lamamra Prénom : Nathalie Adresse :
29 rue de curmies 42300 J. l'Anas Mail : nath.yank2@hotmail.fr
Téléphone : 07.68.82.41.26

Signature :



Destinataires :

Préfet de Charente-Maritime à l'adresse : pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr Mairie
d'Yves à l'adresse : mairie-yves@wanadoo.fr
Mairie de Fouras à l'adresse : mairie@fouras-les-bains.fr

Par mail, objet du mail : « Projet d'extension de la RNN Yves - Enquête publique »

Copie à secretaire@carrelets-charentais.com

Projet d'extension de la « Réserve Naturelle Nationale de la Baie et du Marais d'Yves » Enquête publique du 16 novembre au 16 décembre 2021
Pétition

Trop c'est trop !

Nous riverains, promeneurs et pêcheurs de l'anse de Fouras et de la baie d'Yves avons été informés qu'un projet de décret du Ministre de la Transition Écologique est à l'étude, dans le cadre de l'extension de la « Réserve Naturelle Nationale de la Baie et du Marais d'Yves », pour interdire l'accès à l'estran et à la mer sur la baie d'Yves et l'anse de Fouras !

Ces parties du littoral sont pour nous un espace de liberté où, avec nos familles, nous avons l'habitude de nous baigner, d'aller nous promener, de pêcher et de nous détendre dès que le temps nous le permet.

Cette interdiction confirme ce que certains d'entre nous craignaient lors de la création du Parc Marin, c'est-à-dire la restriction progressive et excessive de nos libertés au motif par ailleurs respectable de la « protection de la biodiversité » qui sert aujourd'hui d'alibi inacceptable à des dispositions hostiles à toute présence humaine !

Cette fois c'est l'estran qui est visé : ce lieu que la mer recouvre et libère deux fois par jour donc peu favorable à la nidification et à la sauvegarde des juvéniles qui à priori se fait à l'intérieur des terres, qui a toujours été libre d'accès, deviendrait aussi interdit ! Quelle sera l'étape suivante ?

Nous avons, depuis très longtemps et sans l'aide d'« experts », su respecter et préserver la biodiversité de nos espaces côtiers qui, grâce à nos anciens, sont aujourd'hui des lieux que l'on nous envie.

Nous ne voulons pas que nos côtes et nos plages deviennent des lieux interdits et confisqués au profit des « scientifiques » et des gardes qui demain pourront seuls s'y promener.

La loi oblige les riverains à laisser libre de circulation sur leurs propriétés privées un sentier dit "chemin des douaniers" permettant au public de longer l'estran à pied sec.

Nous demandons que la limite de la partie maritime de la réserve soit arrêtée à au moins 100 m du trait de côte.

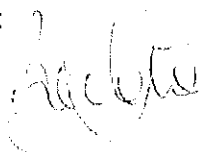
Nous voulons conserver le libre accès pour tous sur tout l'estran et le littoral !

Nom : RAUBAULT..... Prénom : Guillaume..... Adresse :

..... Mail :
42170 35 0030 55 RAUBAULT..... Téléphone :

.....

Signature :



Destinataires :

Préfet de Charente-Maritime à l'adresse : pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr Mairie

d'Yves à l'adresse : mairie-yves@wanadoo.fr

Mairie de Fouras à l'adresse : mairie@fouras-les-bains.fr

Par mail, objet du mail : « Projet d'extension de la RNN Yves - Enquête publique »

Copie à secretaire@carrelets-charentais.com

Projet d'extension de la « Réserve Naturelle Nationale de la Baie et du Marais d'Yves »

Enquête publique du 16 novembre au 16 décembre 2021

Pétition

Trop c'est trop !

Nous riverains, promeneurs et pêcheurs de l'anse de Fouras et de la baie d'Yves avons été informés qu'un projet de décret du Ministre de la Transition Écologique est à l'étude, dans le cadre de l'extension de la « Réserve Naturelle Nationale de la Baie et du Marais d'Yves », pour interdire l'accès à l'estran et à la mer sur la baie d'Yves et l'anse de Fouras !

Ces parties du littoral sont pour nous un espace de liberté où, avec nos familles, nous avons l'habitude de nous baigner, d'aller nous promener, de pêcher et de nous détendre dès que le temps nous le permet.

Cette interdiction confirme ce que certains d'entre nous craignaient lors de la création du Parc Marin, c'est-à-dire la restriction progressive et excessive de nos libertés au motif par ailleurs respectable de la « protection de la biodiversité » qui sert aujourd'hui d'alibi inacceptable à des dispositions hostiles à toute présence humaine !

Cette fois c'est l'estran qui est visé : ce lieu que la mer recouvre et libère deux fois par jour donc peu favorable à la nidification et à la sauvegarde des juvéniles qui à priori se fait à l'intérieur des terres, qui a toujours été libre d'accès, deviendrait aussi interdit ! Quelle sera l'étape suivante ?

Nous avons, depuis très longtemps et sans l'aide d'« experts », su respecter et préserver la biodiversité de nos espaces côtiers qui, grâce à nos anciens, sont aujourd'hui des lieux que l'on nous envie.

Nous ne voulons pas que nos côtes et nos plages deviennent des lieux interdits et confisqués au profit des « scientifiques » et des gardes qui demain pourront seuls s'y promener.

La loi oblige les riverains à laisser libre de circulation sur leurs propriétés privées un sentier dit "chemin des douaniers" permettant au public de longer l'estran à pied sec.

Nous réclamons qu'une bande littorale sur l'estran de 100 mètres de largeur à partir du trait de côte reste pleinement accessible au public !

Nom : Léon

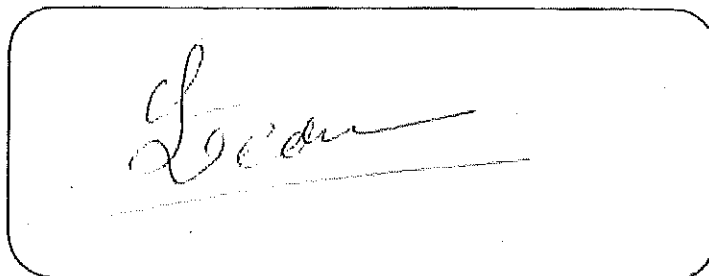
Prénom : Mathalie

Adresse : 12 Rue des Bernarderie 17400 Bignay

Mail : 06 45 53 29 47

Téléphone :

Signature :



Sujet : [INTERNET] Enquête publique Marais d'Yves : avis favorable

De : Elhajoui Sami <sami.elhajoui@gmail.com>

Date : 14/12/2021 13:34

Pour : pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr

Bonjour,

M'étant plusieurs fois rendu dans la région, il me semble important d'agrandir son aire de réserve.

Les espèces ornithologiques y trouvent fort heureusement un réconfort et habitat pérenne, en plus d'encourager la prise de conscience et le tourisme naturel local sans dérangement d'espèces (j'habite à Paris).

Bien cordialement,

Sami Elhajoui



Garanti sans virus. www.avast.com

Sujet : [INTERNET] Projet d'extension de la Réserve Naturelle Nationale de la Baie et du Marais d'Yves - Enquête publique - 14/12 12h00
De : "Jean-Charles KOENIG" <Jean-Charles.Koenig@laposte.net>
Date : 14/12/2021 12:03
Pour : <pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr>
Copie à : "ROBLIN Didier" <mairie-yves@wanadoo.fr>, "COIRIER Daniel" <mairie@fouras-les-bains.fr>

Mortagne, le mardi 14 décembre

2021, 12h00

Objet : pétitions 521 à 530

**Monsieur le Préfet de Charente Maritime,
Monsieur le Maire de Fouras les Bains,
Monsieur le Maire de Yves,
Monsieur le Président de la Commission d'enquête publique,**

Je vous prie de trouver en pièces jointes les pétitions relatives au Projet d'extension de la Réserve Naturelle Nationale de la Baie et du Marais d'Yves qui m'ont été remises à votre intention par :

- M. Eymeric HABEGGER
- Mme Françoise ELLOY
- M. Gérard PLOUVIET
- M. Guillaume JOURNADE
- Mme Isabelle MATHIEU
- Mme Jackie CAYSSIALS
- M. Laurent THOMAS
- Mme Marion FOURQUET
- Mme Marjorie ESPECHE
- Mme Martine GENDREAU

Je vous en souhaite bonne réception,

Cordialement,

**Jean-Charles KOENIG
21 rue Jean PERRY - Mortagne
17290 THAIRÉ D'AUNIS
Mobile : +33 (0)6 12 18 02 07**

— Pièces jointes : —

Eymeric HABEGGER.pdf	290 Ko
Françoise ELLOY.pdf	95,1 Ko
Gérard PLOUVIET.pdf	75,4 Ko

Projet d'extension de la « Réserve Naturelle Nationale de la Baie et du Marais d'Yves » Enquête publique du 16 novembre au 16 décembre 2021
Pétition

Trop c'est trop !

Nous riverains, promeneurs et pêcheurs de l'anse de Fouras et de la baie d'Yves avons été informés qu'un projet de décret du Ministre de la Transition Écologique est à l'étude, dans le cadre de l'extension de la « Réserve Naturelle Nationale de la Baie et du Marais d'Yves », pour interdire l'accès à l'estran et à la mer sur la baie d'Yves et l'anse de Fouras !

Ces parties du littoral sont pour nous un espace de liberté où, avec nos familles, nous avons l'habitude de nous baigner, d'aller nous promener, de pêcher et de nous détendre dès que le temps nous le permet.

Cette interdiction confirme ce que certains d'entre nous craignaient lors de la création du Parc Marin, c'est-à-dire la restriction progressive et excessive de nos libertés au motif par ailleurs respectable de la « protection de la biodiversité » qui sert aujourd'hui d'alibi inacceptable à des dispositions hostiles à toute présence humaine !

Cette fois c'est l'estran qui est visé : ce lieu que la mer recouvre et libère deux fois par jour donc peu favorable à la nidification et à la sauvegarde des juvéniles qui a priori se fait à l'intérieur des terres, qui a toujours été libre d'accès, deviendrait aussi interdit ! Quelle sera l'étape suivante ?

Nous avons, depuis très longtemps et sans l'aide d'« experts », su respecter et préserver la biodiversité de nos espaces côtiers qui, grâce à nos anciens, sont aujourd'hui des lieux que l'on nous envie.

Nous ne voulons pas que nos côtes et nos plages deviennent des lieux interdits et confisqués au profit des « scientifiques » et des gardes qui demain pourront seuls s'y promener.

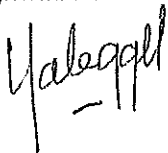
La loi oblige les riverains à laisser libre de circulation sur leurs propriétés privées un sentier dit "chemin des douaniers" permettant au public de longer l'estran à pied sec.

Nous demandons que la limite de la partie maritime de la réserve soit arrêtée à au moins 100 m du trait de côte.

Nous voulons conserver le libre accès pour tous sur tout l'estran et le littoral !

Nom : HAREZGER Prénom : Eymen Adresse :
21 Chemin de la haute Vierge Mail : eym4291@wanadoo.fr
Belle-Garde-en-Tais Téléphone : 06 32 43 11 76

Signature :



Destinataires :

Préfet de Charente-Maritime à l'adresse : pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr Mairie d'Yves à l'adresse : mairie-yves@wanadoo.fr
Mairie de Fouras à l'adresse : mairie@fouras-les-bains.fr

Par mail, objet du mail : « Projet d'extension de la RNN Yves - Enquête publique »

Copie à secretaire@carrefets-charentais.com

Projet d'extension de la « Réserve Naturelle Nationale de la Baie et du Marais d'Yves »**Enquête publique du 16 novembre au 16 décembre 2021****Pétition****Trop c'est trop !**

Nous riverains, promeneurs et pêcheurs de l'anse de Fouras et de la baie d'Yves avons été informés qu'un projet de décret du Ministre de la Transition Écologique est à l'étude, dans le cadre de l'extension de la « Réserve Naturelle Nationale de la Baie et du Marais d'Yves », pour interdire l'accès à l'estran et à la mer sur la baie d'Yves et l'anse de Fouras !

Ces parties du littoral sont pour nous un espace de liberté où, avec nos familles, nous avons l'habitude de nous baigner, d'aller nous promener, de pêcher et de nous détendre dès que le temps nous le permet.

Cette interdiction confirme ce que certains d'entre nous craignaient lors de la création du Parc Marin, c'est-à-dire la restriction progressive et excessive de nos libertés au motif par ailleurs respectable de la « protection de la biodiversité » qui sert aujourd'hui d'alibi inacceptable à des dispositions hostiles à toute présence humaine !

Cette fois c'est l'estran qui est visé : ce lieu que la mer recouvre et libère deux fois par jour donc peu favorable à la nidification et à la sauvegarde des juvéniles qui à priori se fait à l'intérieur des terres, qui a toujours été libre d'accès, deviendrait aussi interdit ! Quelle sera l'étape suivante ?

Nous avons, depuis très longtemps et sans l'aide d'« experts », su respecter et préserver la biodiversité de nos espaces côtiers qui, grâce à nos anciens, sont aujourd'hui des lieux que l'on nous envie.

Nous ne voulons pas que nos côtes et nos plages deviennent des lieux interdits et confisqués au profit des « scientifiques » et des gardes qui demain pourront seuls s'y promener.

La loi oblige les riverains à laisser libre de circulation sur leurs propriétés privées un sentier dit "chemin des douaniers" permettant au public de longer l'estran à pied sec.

Nous réclamons qu'une bande littorale sur l'estran de 100 mètres de largeur à partir du trait de côte reste pleinement accessible au public !

Nom : ...*E. LLOY*.....

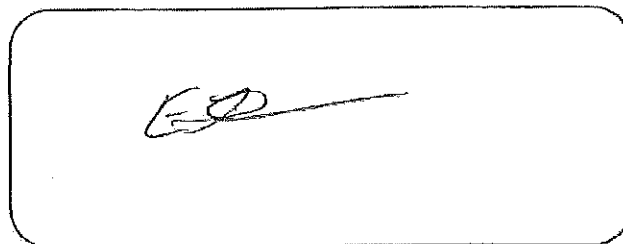
Prénom :*Emmanuel*.....

Adresse : ...*62 rue de la Halle*.....

Mail :

Téléphone : *05 46 87 05 10*

Signature :



Firefox

about:blank

Projet d'extension de la « Réserve Naturelle Nationale de la Baie et du Marais d'Yves »

Enquête publique du 16 novembre au 16 décembre 2021

Pétition

Trop c'est trop !

Nous riverains, promeneurs et pêcheurs de l'anse de Fouras et de la baie d'Yves avons été informés qu'un projet de décret du Ministre de la Transition Écologique est à l'étude, dans le cadre de l'extension de la « Réserve Naturelle Nationale de la Baie et du Marais d'Yves », pour interdire l'accès à l'estran et à la mer sur la baie d'Yves et l'anse de Fouras !

Ces parties du littoral sont pour nous un espace de liberté où, avec nos familles, nous avons l'habitude de nous baigner, d'aller nous promener, de pêcher et de nous détendre dès que le temps nous le permet.

Cette interdiction confirme ce que certains d'entre nous craignaient lors de la création du Parc Marin, c'est-à-dire la restriction progressive et excessive de nos libertés au motif par ailleurs respectable de la « protection de la biodiversité » qui sert aujourd'hui d'alibi inacceptable à des dispositions hostiles à toute présence humaine !

Cette fois c'est l'estran qui est visé : ce lieu que la mer recouvre et libère deux fois par jour donc peu favorable à la nidification et à la sauvegarde des juvéniles qui à priori se fait à l'intérieur des terres, qui a toujours été libre d'accès, deviendrait aussi interdit ! Quelle sera l'étape suivante ?

Nous avons, depuis très longtemps et sans l'aide d'« experts », su respecter et préserver la biodiversité de nos espaces côtiers qui, grâce à nos ancêtres, sont aujourd'hui des lieux que l'on nous envie.

Nous ne voulons pas que nos côtes et nos plages deviennent des lieux interdits et confisqués au profit des « scientifiques » et des gardes qui demain pourront seuls s'y promener.

La loi oblige les riverains à laisser libre de circulation sur leurs propriétés privées un sentier dit "chemin des douaniers" permettant au public de longer l'estran à pied sec.

Nous demandons que la limite de la partie maritime de la réserve soit arrêtée à au moins 100 m du trait de côte.

Nous voulons conserver le libre accès pour tous sur tout l'estran et le littoral !

Nom : Blouin Prénom : Bernard

Adresse : M. A. des dunes de l'anse de Fouras - CHAILLEVERTE

Mail : Blouin.bernard@wanadoo.fr

Téléphone : 06 45 12 04 02

Signature :



Projet d'extension de la « Réserve Naturelle Nationale de la Baie et du Marais d'Yves »

Enquête publique du 16 novembre au 16 décembre 2021

Pétition

Trop c'est trop !

Nous riverains, promeneurs et pêcheurs de l'anse de Fouras et de la baie d'Yves avons été informés qu'un projet de décret du Ministre de la Transition Écologique est à l'étude, dans le cadre de l'extension de la « Réserve Naturelle Nationale de la Baie et du Marais d'Yves », pour interdire l'accès à l'estran et à la mer sur la baie d'Yves et l'anse de Fouras !

Ces parties du littoral sont pour nous un espace de liberté où, avec nos familles, nous avons l'habitude de nous baigner, d'aller nous promener, de pêcher et de nous détendre dès que le temps nous le permet.

Cette interdiction confirme ce que certains d'entre nous craignaient lors de la création du Parc Marin, c'est-à-dire la restriction progressive et excessive de nos libertés au motif par ailleurs respectable de la « protection de la biodiversité » qui sert aujourd'hui d'alibi inacceptable à des dispositions hostiles à toute présence humaine !

Cette fois c'est l'estran qui est visé : ce lieu que la mer recouvre et libère deux fois par jour donc peu favorable à la nidification et à la sauvegarde des juvéniles qui à priori se fait à l'intérieur des terres, qui a toujours été libre d'accès, deviendrait aussi interdit ! Quelle sera l'étape suivante ?

Nous avons, depuis très longtemps et sans l'aide d'« experts », su respecter et préserver la biodiversité de nos espaces côtiers qui, grâce à nos anciens, sont aujourd'hui des lieux que l'on nous envie.

Nous ne voulons pas que nos côtes et nos plages deviennent des lieux interdits et confisqués au profit des « scientifiques » et des gardes qui demain pourront seuls s'y promener.

La loi oblige les riverains à laisser libre de circulation sur leurs propriétés privées un sentier dit "chemin des douaniers" permettant au public de longer l'estran à pied sec.

Nous réclamons qu'une bande littorale sur l'estran de 100 mètres de largeur à partir du trait de côte reste pleinement accessible au public !

Nom : Journade.....

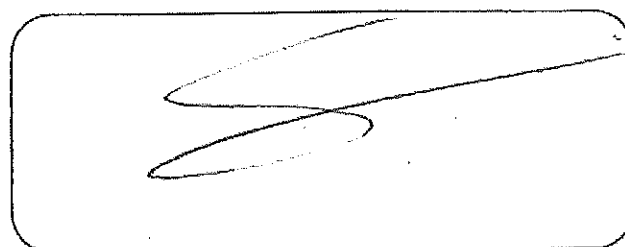
Prénom : Guillaume.....

Adresse : 1 rue des Varennes 17290 Cirié.....

Mail : g.journade@gmail.com.....

Téléphone : 06 98 01 9723.....

Signature :



Projet d'extension de la « Réserve Naturelle Nationale de la Baie et du Marais d'Yves »

Enquête publique du 16 novembre au 16 décembre 2021

Pétition

Trop c'est trop !

Nous riverains, promeneurs et pêcheurs de l'anse de Fouras et de la baie d'Yves avons été informés qu'un projet de décret du Ministre de la Transition Écologique est à l'étude, dans le cadre de l'extension de la « Réserve Naturelle Nationale de la Baie et du Marais d'Yves », pour interdire l'accès à l'estran et à la mer sur la baie d'Yves et l'anse de Fouras !

Ces parties du littoral sont pour nous un espace de liberté où, avec nos familles, nous avons l'habitude de nous baigner, d'aller nous promener, de pêcher et de nous détendre dès que le temps nous le permet.

Cette interdiction confirme ce que certains d'entre nous craignaient lors de la création du Parc Marin, c'est-à-dire la restriction progressive et excessive de nos libertés au motif par ailleurs respectable de la « protection de la biodiversité » qui sert aujourd'hui d'alibi inacceptable à des dispositions hostiles à toute présence humaine !

Cette fois c'est l'estran qui est visé : ce lieu que la mer recouvre et libère deux fois par jour donc peu favorable à la nidification et à la sauvegarde des juvéniles qui à priori se fait à l'intérieur des terres, qui a toujours été libre d'accès, deviendrait aussi interdit ! Quelle sera l'étape suivante ?

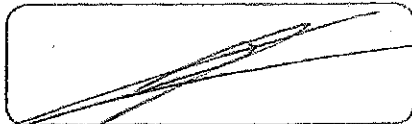
Nous avons, depuis très longtemps et sans l'aide d'« experts », su respecter et préserver la biodiversité de nos espaces côtiers qui, grâce à nos anciens, sont aujourd'hui des lieux que l'on nous envie.

Nous ne voulons pas que nos côtes et nos plages deviennent des lieux interdits et confisqués au profit des « scientifiques » et des gardes qui demain pourront seuls s'y promener.

La loi oblige les riverains à laisser libre de circulation sur leurs propriétés privées un sentier dit "chemin des douaniers" permettant au public de longer l'estran à pied sec.

Nous demandons que la limite de la partie maritime de la réserve soit arrêtée à au moins 100 m du trait de côte.

Nous voulons conserver le libre accès pour tous sur tout l'estran et le littoral !

Nom : NATHAN Prénom : Jordan
 Adresse : 8 rue de Ligets 17180 PERIGUY
 Mail : imathia@op.com
 Téléphone : 06 64 98 25 76
 Signature : 

Projet d'extension de la « Réserve Naturelle Nationale de la Baie et du Marais d'Yves »**Enquête publique du 16 novembre au 16 décembre 2021****Pétition****Trop c'est trop !**

Nous riverains, promeneurs et pêcheurs de l'anse de Fouras et de la baie d'Yves avons été informés qu'un projet de décret du Ministre de la Transition Écologique est à l'étude, dans le cadre de l'extension de la « Réserve Naturelle Nationale de la Baie et du Marais d'Yves », pour interdire l'accès à l'estran et à la mer sur la baie d'Yves et l'anse de Fouras !

Ces parties du littoral sont pour nous un espace de liberté où, avec nos familles, nous avons l'habitude de nous baigner, d'aller nous promener, de pêcher et de nous détendre dès que le temps nous le permet.

Cette interdiction confirme ce que certains d'entre nous craignaient lors de la création du Parc Marin, c'est-à-dire la restriction progressive et excessive de nos libertés au motif par ailleurs respectable de la « protection de la biodiversité » qui sert aujourd'hui d'alibi inacceptable à des dispositions hostiles à toute présence humaine !

Cette fois c'est l'estran qui est visé : ce lieu que la mer recouvre et libère deux fois par jour donc peu favorable à la nidification et à la sauvegarde des juvéniles qui à priori se fait à l'intérieur des terres, qui a toujours été libre d'accès, deviendrait aussi interdit ! Quelle sera l'étape suivante ?

Nous avons, depuis très longtemps et sans l'aide d'« experts », su respecter et préserver la biodiversité de nos espaces côtiers qui, grâce à nos anciens, sont aujourd'hui des lieux que l'on nous envie.

Nous ne voulons pas que nos côtes et nos plages deviennent des lieux interdits et confisqués au profit des « scientifiques » et des gardes qui demain pourront seuls s'y promener.

La loi oblige les riverains à laisser libre de circulation sur leurs propriétés privées un sentier dit "chemin des douaniers" permettant au public de longer l'estran à pied sec.

Nous réclamons qu'une bande littorale sur l'estran de 100 mètres de largeur à partir du trait de côte reste pleinement accessible au public !

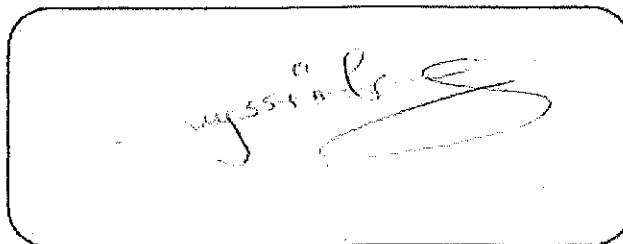
Nom : C. ASSIAC S.

Prénom : Jackie
.....Adresse : Anse des amandiers 17140 La Yve
.....

Mail :

Téléphone :

Signature :



Projet d'extension de la « Réserve Naturelle Nationale de la Baie et du Marais d'Yves »

Enquête publique du 16 novembre au 16 décembre 2021

Pétition**Trop c'est trop !**

Nous riverains, promeneurs et pêcheurs de l'anse de Fouras et de la baie d'Yves avons été informés qu'un projet de décret du Ministre de la Transition Écologique est à l'étude, dans le cadre de l'extension de la « Réserve Naturelle Nationale de la Baie et du Marais d'Yves », pour interdire l'accès à l'estran et à la mer sur la baie d'Yves et l'anse de Fouras !

Ces parties du littoral sont pour nous un espace de liberté où, avec nos familles, nous avons l'habitude de nous baigner, d'aller nous promener, de pêcher et de nous détendre dès que le temps nous le permet.

Cette interdiction confirme ce que certains d'entre nous craignaient lors de la création du Parc Marin, c'est-à-dire la restriction progressive et excessive de nos libertés au motif par ailleurs respectable de la « protection de la biodiversité » qui sert aujourd'hui d'alibi inacceptable à des dispositions hostiles à toute présence humaine !

Cette fois c'est l'estran qui est visé : ce lieu que la mer recouvre et libère deux fois par jour donc peu favorable à la nidification et à la sauvegarde des juvéniles qui à priori se fait à l'intérieur des terres, qui a toujours été libre d'accès, deviendrait aussi interdit ! Quelle sera l'étape suivante ?

Nous avons, depuis très longtemps et sans l'aide d'« experts », su respecter et préserver la biodiversité de nos espaces côtiers qui, grâce à nos anciens, sont aujourd'hui des lieux que l'on nous envie.

Nous ne voulons pas que nos côtes et nos plages deviennent des lieux interdits et confisqués au profit des « scientifiques » et des gardes qui demain pourront seuls s'y promener.

La loi oblige les riverains à laisser libre de circulation sur leurs propriétés privées un sentier dit « chemin des douaniers » permettant au public de longer l'estran à pied sec.

Nous demandons que la limite de la partie maritime de la réserve soit arrêtée à au moins 100 m du trait de côte.

Nous voulons conserver le libre accès pour tous sur tout l'estran et le littoral !

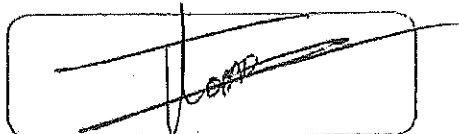
Nom : THOMAS Prénom : Loïc

Adresse : 17290 VIRSON

Mail :

Téléphone :

Signature :



Projet d'extension de la « Réserve Naturelle Nationale de la Baie et du Marais d'Yves »

Enquête publique du 16 novembre au 18 décembre 2021

Pétition

Trop c'est trop !

Nous riverains, promeneurs et pêcheurs de l'anse de Fouras et de la baie d'Yves avons été informés qu'un projet de décret du Ministre de la Transition Écologique est à l'étude, dans le cadre de l'extension de la Réserve Naturelle Nationale de la Baie et du Marais d'Yves, pour interdire l'accès à l'estran et à la mer sur la baie d'Yves et l'anse de Fouras !

Ces parties du littoral ont pour nous un sens de liberté où, avec nos familles, nous avons l'habitude de nous baigner, d'aller nous promener, de pêcher et de nous amuser dès que le temps nous le permet.

Cette interdiction confirme ce que certains d'entre nous craignent, à savoir la création du Parc Marin, c'est-à-dire la restriction progressive et excessive de nos usages au motif par ailleurs respectable de la « protection de la biodiversité » qui sert aujourd'hui d'alibi inacceptable à des dispositions hostiles à toute présence humaine !

Cette fois c'est l'estran qui est visé : ce lieu que la mer recouvre et découvre deux fois par jour donc peu favorable à la nidification et à la sauvegarde des juvéniles qui se reproduisent à l'intérieur des terres, qui a toujours été libre d'accès, deviendrait aussi interdit : quelle sera l'étape suivante ?

Nous avons, depuis très longtemps et sans l'aide d'experts, su respecter et préserver la biodiversité de nos espaces côtiers qui, grâce à nos ancêtres, sont aujourd'hui des lieux que l'on ne peut envier.

Nous ne nous rendons pas que nos côtes et nos plages deviennent des lieux inviolés et confisqués au profit des seuls architectes ou des gardes qui dans le jargon des lois se promènent.

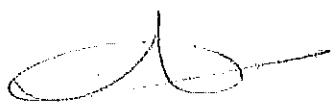
La loi oblige les riverains à laisser libre de circulation sur leurs propriétés privées un sentier dit "chemin des douaniers" permettant au public de longer l'estran à pied sec.

Nous voulons conserver le libre accès pour tous sur tout l'estran et le littoral !

Nom = FARAQUET PRÉNOM = MARCIN

Adresse = 34 Chemin de la Cure 17290 Clavette

Mail = marcufaraquet20@gnail.com



Projet d'extension de la « Réserve Naturelle Nationale de la Baie et du Marais d'Yves »

Enquête publique du 16 novembre au 16 décembre 2021

Pétition

Trop c'est trop !

Nous riverains, promeneurs et pêcheurs de l'anse de Fouras et de la baie d'Yves avons été informés qu'un projet de décret du Ministre de la Transition Ecologique est à l'étude, dans le cadre de l'extension de la « Réserve Naturelle Nationale de la Baie et du Marais d'Yves », pour interdire l'accès à l'estran et à la mer sur la baie d'Yves et l'anse de Fouras !

Ces parties du littoral sont pour nous un espace de liberté où, avec nos familles, nous avons l'habitude de nous baigner, d'aller nous promener, de pêcher et de nous détendre dès que le temps nous le permet.

Cette interdiction confirme ce que certains d'entre nous craignaient lors de la création du Parc Marin, c'est-à-dire la restriction progressive et excessive de nos libertés au motif par ailleurs respectable de la « protection de la biodiversité » qui sert aujourd'hui d'alibi inacceptable à des dispositions hostiles à toute présence humaine !

Cette fois c'est l'estran qui est visé : ce lieu que la mer recouvre et libère deux fois par jour donc peu favorable à la nidification et à la sauvegarde des juvéniles qui à priori se fait à l'intérieur des terres, qui a toujours été libre d'accès, deviendrait aussi interdit ! Quelle sera l'étape suivante ?

Nous avons, depuis très longtemps et sans l'aide d'« experts », su respecter et préserver la biodiversité de nos espaces côtiers qui, grâce à nos ancêtres, sont aujourd'hui des lieux que l'on nous envie.

Nous ne voulons pas que nos côtes et nos plages deviennent des lieux littéraires et confisqués au profit des « scientifiques » et des gardes qui dans un monde où seuls s'y entraînent.

La loi oblige les riverains à laisser libre de circulation sur leurs propriétés privées un sentier dit « chemin des douaniers » permettant au public de longer l'estran à pied sec.

Nous voulons conserver le libre accès pour tous sur tout l'estran et le littoral !

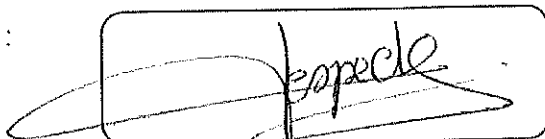
Nom : ESPECHE Prénom : Marjorie

Adresse : 282 rue du Général de Gaulle

Mail : espechemarjorie@gmail.com

Téléphone :

Signature :



Destinataires : copie à
Préfet de Charente-Maritime à l'adresse :
Mairie d'Yves à l'adresse :
Mairie de Fouras à l'adresse :

Par mail, objet du mail : « Projet d'extension de la RNN Yves - Enquête publique »

Projet d'extension de la « Réserve Naturelle Nationale de la Baie et du Marais d'Yves »

Enquête publique du 16 novembre au 16 décembre 2021

Pétition

Trop c'est trop !

Nous riverains, promeneurs et pêcheurs de l'anse de Fouras et de la baie d'Yves avons été informés qu'un projet de décret du Ministre de la Transition Écologique est à l'étude, dans le cadre de l'extension de la « Réserve Naturelle Nationale de la Baie et du Marais d'Yves », pour interdire l'accès à l'estran et à la mer sur la baie d'Yves et l'anse de Fouras !

Ces parties du littoral sont pour nous un espace de liberté où, avec nos familles, nous avons l'habitude de nous baigner, d'aller nous promener, de pêcher et de nous détendre dès que le temps nous le permet.

Cette interdiction confirme ce que certains d'entre nous craignaient lors de la création du Parc Marin, c'est-à-dire la restriction progressive et excessive de nos libertés au motif par ailleurs respectable de la « protection de la biodiversité » qui sert aujourd'hui d'alibi inacceptable à des dispositions hostiles à toute présence humaine !

Cette fois c'est l'estran qui est visé : ce lieu que la mer recouvre et libère deux fois par jour donc peu favorable à la nidification et à la sauvegarde des juvéniles qui à priori se fait à l'intérieur des terres, qui a toujours été libre d'accès, deviendrait aussi interdit ! Quelle sera l'étape suivante ?

Nous avons, depuis très longtemps et sans l'aide d'« experts », su respecter et préserver la biodiversité de nos espaces côtiers qui, grâce à nos anciens, sont aujourd'hui des lieux que l'on nous envie.

Nous ne voulons pas que nos côtes et nos plages deviennent des lieux interdits et confisqués au profit des « scientifiques » et des gardes qui demain pourront seuls s'y promener.

La loi oblige les riverains à laisser libre de circulation sur leurs propriétés privées un sentier dit "chemin des douaniers" permettant au public de longer l'estran à pied sec.

Nous voulons conserver le libre accès pour tous sur tout l'estran et le littoral !

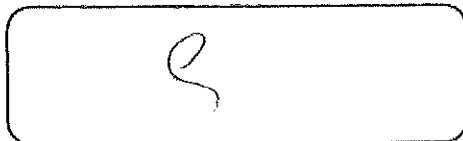
Nom : GENDREAU Prénom : Martine

Adresse : F. rue du Grand Ruisseau

Mail : latime@hotmail.fr

Téléphone : 06 86 38 14 58

Signature :



Destinataires : copie à secretaire@carrelets-charentais.com

Préfet de Charente-Maritime à l'adresse : pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr

Mairie d'Yves à l'adresse : mairie-yves@wanadoo.fr

Mairie de Fouras à l'adresse : mairie@fouras-les-bains.fr

Par mail, objet du mail : « Projet d'extension de la RNN Yves - Enquête publique »

Sujet : [INTERNET] Participation enquête publique extension Réserve naturelle Yves

De : Guillaume Rignault Design3D <guillaume.rigno@gmail.com>

Date : 14/12/2021 11:58

Pour : pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr

Bonjour,

Suite à la l'enquête publique pour l'extension de la réserve naturelle de Yves, je vous prie de bien vouloir trouver mon courrier en pièce jointe.

Pourriez-vous s'il vous plaît accuser réception de mon e-mail ?

Merci d'avance,

Bien cordialement,
Guillaume Rignault

En copie, le texte ci dessous :

Madame, Monsieur,

Conscient et convaincu de l'importance de la préservation des espèces et de la nature dans un monde qui néglige grandement ces aspects, je me permets d'émettre mon avis en tant que pratiquant de parapente.

Constatant que les activités de loisirs seront interdites dans le cas de l'agrandissement de la zone naturelle, j'é mets mon inquiétude concernant ma pratique sportive dans la région depuis 12 ans.

En effet, la falaise de la baie de Yves et pour moi précieuse et unique dans la région.

Propriétaire à Saint Laurent de la Prée, et vivant actuellement à La Rochelle, c'est pour moi un moyen de garder la main dans ma pratique en compétition, sans devoir faire des centaines de km en voiture.

N'ayant pas l'intention de créer une quelconque discorde, je serais ravi qu'une tolérance soit aménagée pour cette pratique dont voici quelques arguments :

- Nous sommes très très peu de pratiquants allant sur la falaise (environ 3 sur la trentaine de licenciés de la région)
- Les vols sont rares. Il faut un vent d'une vitesse entre 20 et 25km/h, orienté perpendiculairement à la falaise (Ouest Sud Ouest), la marée basse, pas de pluie, et être disponible bien sûr. Autant de paramètres qui ne me permettent pas de dépasser 5 vols/ an à Yves.
- Les vols dur environ 30 minutes.

- C'est une pratique sans moteur, silencieuse, et non polluante.
- La zone d'évolution est très réduite sur la ligne de crête (Ligne droite mesurant 800 mètres)
- Quelques exemples de cohabitations entre oiseaux et parapentes montrent que c'est possible : conférence "Rapaces et Vol Libre" organisée par la LPO

<https://paragliding.rocktheoutdoor.com/nature/conference-rapaces-vol-libre-s17/>

Pour que nous soyons tous en accord, je serais ravi de pouvoir communiquer avec les instances engagées dans ce projet afin d'envisager la meilleure solution.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, à l'expression de mes sentiments distingués.

Guillaume Rignault

Guillaume Rignault
www.Volumics.com
www.guillaume-norig.com
+336 89 45 11 00

— Pièces jointes : —

Consultation extension zone naturelle.pdf

54,0 Ko

Guillaume RIGNAULT
11 avenue du cimetière
17000 LA ROCHELLE
06 89 45 11 00
guillaume.rigno@gmail.com

pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr

Objet : Participation à l'enquête publique pour l'**extension de la Réserve naturelle nationale des marais d'Yves**

Madame, Monsieur,

Conscient et convaincu de l'importance de la préservation des espèces et de la nature dans un monde qui néglige grandement ces aspects, je me permets d'émettre mon avis en tant que pratiquant de parapente.

Constatant que les activités de loisirs seront interdites dans le cas de l'agrandissement de la zone naturelle, j'émetts mon inquiétude concernant ma pratique sportive dans la région depuis 12 ans.

En effet, la falaise de la baie de Yves et pour moi précieuse et unique dans la région. Propriétaire à Saint Laurent de la Prée, et vivant actuellement à La Rochelle, c'est pour moi un moyen de garder la main dans ma pratique en compétition, sans devoir faire des centaines de km en voiture.

N'ayant pas l'intention de créer une quelconque discorde, je serais ravi qu'une tolérance soit aménagée pour cette pratique dont voici quelques arguments :

- Nous sommes très très peu de pratiquants allant sur la falaise (environ 3 sur la trentaine de licenciés de la région)
- Les vols sont rares. Il faut un vent d'une vitesse entre 20 et 25km/h, orienté perpendiculairement à la falaise (Ouest Sud Ouest), la marée basse, pas de pluie, et être disponible bien sûr. Autant de paramètres qui ne me permettent pas de dépasser 5 vols/ an à Yves.
- Les vols dur environ 30 minutes.
- C'est une pratique sans moteur, silencieuse, et non polluante.
- La zone d'évolution est très réduite sur la ligne de crête (Ligne droite mesurant 800 mètres)
- Quelques exemples de cohabitations entres oiseaux et parapentes montrent que c'est possible : conférence "Rapaces et Vol Libre" organisée par la LPO
<https://paragliding.rocktheoutdoor.com/nature/conference-rapaces-vol-libre-sl7/>

Pour que nous soyons tous en accord, je serais ravi de pouvoir communiquer avec les instances engagées dans ce projet afin d'envisager la meilleure solution.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, à l'expression de mes sentiments distingués.

Guillaume Rignault

[INTERNET] Projet d'extension de la RNNYVES - Enquete publique

Sujet : [INTERNET] Projet d'extension de la RNNYVES - Enquete publique
De : Jean-Claude CHUBILLEAU <jean-claude.chubilleau@orange.fr>
Date : 14/12/2021 11:13
Pour : pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr
Copie à : secretaire@carrelets-charentais.com

-- dossier j c 001.jpg

ACCÈS AU BORD DE MER BIEN TOT DÉFINITIVEMENT INTERDIT DANS LA BAIE D'YVES ET L'ANSE DE FOURAS !

Nous, les promeneurs, les pêcheurs, les joggeurs, les familles, dans quelques jours (1^{er} au maximum), nous n'aurons plus le droit de faire ce que nous faisons aujourd'hui, tel-entendu.
Les hautes autorités de l'état vont faire passer la zone qui va de la maison de fondée de Fouras au restaurant La Havane aux Boucholours, en traversant le long de la 4 voies jusqu'au Ball-Trap de Fouras, les Vallées et la maison de fondée via l'île d'Alx, en Réserve Naturelle Nationale (1300ha).
De ce fait, interdiction de faire du bateau, de se baigner, de se promener et de promener son chien, de pêcher à pied ou encore d'aller aux pontons situés sur la baie d'Yves, l'anse de Fouras.

La pêche aux pontons, le jogging, la promenade avec son chien, c'est FIN, FIN, FIN !

Venez exprimer votre opposition à ce projet en participant à l'ENQUÊTE PUBLIQUE A LA MAIRIE DE YVES ET DE FOURAS AUX HORAIRES D'OUVERTURE DU 16/11 AU 16/12/2021

RENVEZ EN DÉBATTE
Le 10 décembre 2021 à 18h30
Salle du Ball-Trap de Charente-Maritime

Association Tous Unis pour la Défense de l'Anse de FOURAS, T.L.D.A.F.
Mail : asso.de.l.anse.fouras@gmail.com
Tel : 06 13 41 92 18



Cette pancarte bientôt sur tout notre littoral



Projet d'extension de la « Réserve Naturelle Nationale de la Gaië et du Marais d'Yves »
Enquête publique du 16 novembre au 16 décembre 2021
Pétition

Tout d'abord :
Nous riverains, promeneurs et pêcheurs de l'anse de Fouras et de la baie d'Yves avons été informés qu'un projet de décret du Ministère de la Transition Écologique est à l'étude, dans le cadre de l'extension de la « Réserve Naturelle Nationale de la Gaië et du Marais d'Yves », pour interdire l'accès à l'estran et à la mer sur la baie d'Yves et l'anse de Fouras !

Ces parties du littoral sont pour nous un espace de liberté où, avec nos familles, nous nous baignons, nous faisons du sport, nous promenons, de pêcher et de nous détendre dès que le temps nous le permet.

Cette interdiction confirme ce que certains d'entre nous craignaient lors de la création du Parc Marin, c'est-à-dire la restriction progressive et excessive de nos libertés au motif par ailleurs respectable de la protection de la biodiversité qui sert aujourd'hui d'alibi inacceptable à des dispositions hostiles à toute présence humaine !

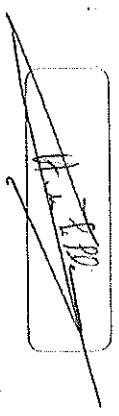
Cette fois c'est l'estran qui est visé : ce lieu que la mer recouvre et libère deux fois par jour donc peu favorable à la nidification et à la sauvegarde des juvéniles qui à priori se fait à l'intérieur des terres, qui e toujours été libre d'accès, deviendrait aussi interdit ! Quelle sera l'étape suivante ?

Nous avons, depuis très longtemps et sans l'aide d'« experts », su respecter et préserver la biodiversité de nos espaces côtiers qui, grâce à nos ancêtres, sont aujourd'hui des lieux que l'on nous envie.

Nous ne voulons pas que nos côtes et nos plages deviennent des lieux interdits et confisqués au profit des « scientifiques » et des gardes qui demain pourront seuls s'y promener.

La loi oblige les riverains à laisser libre de circulation sur leurs propriétés privées un sentier dit « chemin des douaniers » permettant au public de longer l'estran à pied sec.

Nous voulons conserver le libre accès pour tous sur tout l'estran et le littoral !

Nom : CHUBRIÈRE Prénom : Jean-Claude
Adresse : 35 Rue des Emmaüs 17340 YVES
Mail : Jean-Claude.Chubriere@orange.fr
Téléphone : 06 12 48 38 53
Signature : 

Destinataires : copie à secretariat@charente-maritime.com
Préfet de Charente-Maritime à l'adresse : bricant@charente-maritime.couv.fr
Maire d'Yves à l'adresse : mairie-yves@wanadoo.fr
Maire de Fouras à l'adresse : mairie@fouras-les-sables.fr

Par mail, objet du mail : « Projet d'extension de la RN d'Yves - Enquête publique »

Sujet : [INTERNET] Avis CDPMEM 17 Enquête Publique extension RNN Yves

De : Emilie Roche <e.roche@cdpmem17.fr>

Date : 14/12/2021 10:56

Pour : pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr

Copie à : Micheau Philippe <micheau.philippe@hotmail.com>, Elisabeth Frantz <e.frantz@cdpmem17.fr>, FERRIERE Marie <m.ferriere@cdpmem17.fr>, CHARPENTIER Karine <mno@cdpmem17.fr>

Bonjour,

Merci de bien vouloir trouver ci-joint un courrier de M. Micheau concernant l'avis du CDPMEM 17 sur le projet d'extension de la RNN d'Yves avec les éléments versés à l'enquête publique.

Pourriez-vous nous confirmer sa bonne réception s'il vous plaît ?

Restant disponible pour tout complément d'information,

Cordialement,

Emilie Roche

Chargée de missions VALPENA - Environnement

Comité Départemental des Pêches Maritimes et des Elevages Marins de Charente-Maritime

Antenne de La Rochelle

89 Quai du Ponant, port de Chef de Baie

17000 La Rochelle

Tél. : 06 76 05 42 42 ou 05 46 67 37 36

E-mail : e.roche@cdpmem17.fr

— Pièces jointes : _____

2021 12 14 CDPMEM 17 Courrier commission enq publique RNN Yves.pdf

265 Ko

A l'attention de la commission
d'enquête publique relative
au projet d'extension de la
Réserve Naturelle Nationale
du Marais et de la Baie d'Yves

A La Rochelle, le 14 décembre 2021

Objet : porter à connaissance de la commission d'enquête publique de la demande de maintien d'autorisation de la pêche professionnelle dans le projet d'extension de la RNN d'Yves, sans condition

Mesdames, Messieurs, les membres de la commission d'enquêtes,

En tant que structure professionnelle représentant les intérêts des marins-pêcheurs de Charente-Maritime, le CDP MEM 17 souhaite porter à votre connaissance les éléments suivants qui, je l'espère, pourront être considérés dans le cadre de l'enquête publique en cours.

La pêche professionnelle s'exerce en Charente-Maritime par environ 250 navires dont plus de 80 % sont des navires de moins de 12 mètres cantonnés à la zone côtière.

Ces navires exercent leurs activités professionnelles dans un environnement naturel fréquenté et convoité par une multitude d'utilisateurs. La pêche, activité historique et structurante pour nos territoires, est aujourd'hui soumise à de nombreuses contraintes réglementaires, spatiales et administratives qui pèsent lourdement sur nos entreprises. Alors que les zones d'activité se réduisent pour laisser la place à d'autres usages (conchyliculture, projets scientifiques, zones de protection, énergies marines, câbles, granulats, etc.) les réglementations s'accumulent (quotas, licences) et réduisent les possibilités d'adaptation des entreprises. Nos navires côtiers notamment, ont pour la plupart, un modèle économique reposant sur la polyvalence des différents métiers de pêche, pratiques et zones, leur permettant de s'adapter quotidiennement et saisonnièrement aux conditions météorologiques, environnementales et réglementaires, sans cesse changeantes.

La Réserve Naturelle Nationale du marais d'Yves est située à proximité d'un secteur d'importance pour la pêche professionnelle, au niveau du Pertuis d'Antioche, de l'embouchure de la Charente et de l'île d'Aix. La Baie d'Yves est fréquentée par plusieurs navires de pêche qui y pratiquent le chalut, le filet ou la palangre. Ces navires sont contraints sur ce secteur par les autres activités et notamment la conchyliculture et la pêche de loisir. Ces navires étant de petites embarcations, leurs possibilités de report sont très limitées. Il n'est pas à exclure non plus que de jeunes patrons s'installent dans les années à venir et que ce secteur leur soit important pour pratiquer leur activité.

Vous comprendrez donc que la décision d'exclure la pêche professionnelle, présentée en COPIL en juin 2021, a fait l'objet de réactions de notre part et d'échanges avec les services de la DREAL et Monsieur le Préfet.

Nous avons demandé que soit intégrée la pêche professionnelle dans la liste des activités professionnelles autorisées au sein du périmètre d'extension de la RNN. De la même manière, la navigation des navires de pêche afin d'y exercer leur activité doit également être autorisée.

Des éléments précis ont été transmis aux services de la DREAL entre juillet et octobre 2021 à savoir qu'à l'heure actuelle 6 navires sont identifiés comme fréquentant ce secteur, il s'agit de navires rattachés au port de Port des Barques. Ces navires étant de petites embarcations, ils ne sont pas dotés de balises à bord permettant de les géolocaliser. L'un de leurs représentant était présent le 18 octobre et a précisé que cette zone était importante, notamment pour la pêche à faible profondeur des mulets et des bars. Elle constitue une zone de repli essentielle pour les navires de petite taille lorsque l'activité dans les pertuis est dense. Selon lui elle pourrait représenter jusqu'à 30 % de leurs chiffres d'affaires.

De plus, les professionnels à la ligne (palangre) travaillent au niveau de la limite prévue de l'extension, lors des manipulations de virage il est fréquent que l'engin et l'embarcation dérivent, il est donc primordial que les bateaux ne soient pas pénalisés lorsque c'est le cas. La palangre doit être autorisée dans ce secteur.

La pêche professionnelle connaît des difficultés conjoncturelles qui fragilisent les entreprises (plafonnement des captures et quotas sur de nombreuses espèces, difficulté de formation et d'embauche, contraintes réglementaires croissantes, etc.) c'est pourquoi il est nécessaire de ne pas accroître ces difficultés par des restrictions d'accès à des secteurs de pêche.

Monsieur le Préfet est revenu vers le CDPMEM 17 par courrier en date du 25 novembre, dans lequel il explique avoir modifié le projet de décret comme suit :

Art 13. I. - La pêche professionnelle est interdite sur le périmètre de la réserve naturelle. Cette interdiction n'est pas applicable à la pêche professionnelle embarquée avec des filets maillants et ce jusqu'à la cessation de l'activité de l'armateur ou du navire. Le préfet compétent établit et tient à jour, par arrêté, la liste de ces personnes et navires.

Art 17. L'interdiction relative à la navigation ne s'applique pas aux personnes et navires qui participent aux activités autorisées dans le cadre du présent décret au I de l'article 13.

Nous avons pu remercier Monsieur le Préfet pour sa considération et les modifications proposées, par courrier en date du 14 décembre 2021 mais toutefois lui faire part de l'incomplétude de la prise en compte de nos arguments.

En effet, la pêche s'exerce dans ce secteur au filet, certes, mais également aux autres arts dormants (palangres et casiers notamment), nous souhaiterions donc que le décret fasse mention de l'ensemble des engins de pêche dormants.

De plus, comme expliqué dans nos courriers adressés à M. Le Préfet, il n'est pas à exclure que de jeunes patrons s'installent dans les années à venir et que ce secteur leur soit important pour pratiquer leur activité. La proposition de maintien de l'activité avec condition de cessation d'activité de navire ou d'armateur, qui je tiens à le préciser, n'a fait l'objet d'aucune concertation préalable, ne répond pas aux contraintes du terrain. Les marins pêcheurs, désireux de conserver de bonnes conditions de travail et de sécurité à bord, peuvent acquérir des navires plus récents ou en faire construire, sans que leurs zones de travail n'évoluent. De plus les nouveaux entrants, (oui la pêche charentaise en compte encore quelques-uns par an !) seraient lésés par cette condition imposée arbitrairement.

Nous demandons de permettre l'activité de pêche professionnelle aux arts dormants sans restriction de nombre de navires ni de critère de cessation d'activité de navire ou d'armateur

Au nom des marins pêcheurs charentais, je vous remercierai de bien vouloir prendre en considération la globalité de notre demande qui est très claire : autorisation de la navigation et de la pêche professionnelle aux arts dormants dans la réserve d'Yves.

En outre, au regard de l'article R 332-15 du Code de l'Environnement, en tant que représentant d'usagers présents sur la future extension, le CDPMEM 17 souhaiterait intégrer le futur Conseil Consultatif de la RNN d'Yves.

Ces éléments ont été transmis par courrier à Monsieur le Préfet le 14 décembre, et sont également versés à l'enquête publique à cette même date.

Restant disponible pour vous apporter tout élément complémentaire, je vous prie de croire, Mesdames, Messieurs, en l'expression de mes sincères salutations.

Le Président du CDPMEM 17
Philippe MICHEAU



Sujet : [INTERNET] Extension de la réserve naturelle nationale du marais et de la baie d'Yves à Yves et Fouras

De : C C <chdecacqueray@yahoo.fr>

Date : 14/12/2021 10:54

Pour : "pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr" <pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr>

Copie à : "mairie-yves@wanadoo.fr" <mairie-yves@wanadoo.fr>

Madame,

Messieurs,

de la commission d'enquête publique du projet d'extension de la réserve naturelle nationale du marais et de la baie d'Yves à Yves et Fouras,

Depuis longtemps, ma famille est propriétaire de terres et de pré marais sur la commune d'Yves. Pour cette raison, je vous écris aujourd'hui dans le cadre de l'enquête publique.

Je veux exprimer mon opposition à ce projet qui remet en question toutes activités agricoles et touristiques, sur ces terres. Des familles qui vivent de l'activité agricole ou équestre vont se retrouver du jour au lendemain sans travail.

J'espère que ma demande aboutira.

Cordialement,

Christine de Cacqueray,
Les Freseaux 17810 St Georges des coteaux

Sujet : [INTERNET] Enquête publique du projet d'extension de la réserve naturelle nationale du marais et de la baie d'Yves à Yves et Fouras

De : Christine de La Rochère <ccdelarochere@yahoo.fr>

Date : 14/12/2021 10:47

Pour : "pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr" <pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr>

Copie à : "mairie-yves@wanadoo.fr" <mairie-yves@wanadoo.fr>

Madame, Messieurs de la commission d'enquête publique du projet d'extension de la réserve naturelle nationale du marais et de la baie d'Yves à Yves et Fouras,

Ma famille est propriétaire de terres et de pré marais sur Yves depuis plus d'une centaine d'années et c'est pourquoi je vous écris aujourd'hui dans le cadre de l'enquête publique.

Je veux exprimer mon opposition à ce projet qui provoquerait le gel de toutes activités agricoles et touristiques, dans ce terroir. Ce sont des familles qui vivent de l'activité agricole ou équestre qui vont se retrouver du jour au lendemain sans travail.

En espérant que ma requête retienne toute votre attention,

Christine Dutheil
4 bd de la République
78000 Versailles

0616727833

Sujet : [INTERNET] Enquête publique pour l'extension de la Réserve naturelle nationale du Marais d'Yves

De : Juliette Robin <julietterobin0@gmail.com>

Date : 14/12/2021 10:29

Pour : pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr

Madame, Monsieur,

je participe à l'enquête publique afin de soutenir l'extension de cette réserve littorale de Charente-maritime, ainsi que les mesures proposées pour favoriser la conservation de la faune et flore de la zone.

Je vous remercie de votre attention et de votre engagement pour la protection de l'environnement.

Veillez recevoir mes sincères salutations,

Cordialement,

Juliette Robin Dupire

Sujet : [INTERNET] Avis FAVORABLE à l'extension de la réserve des Marais d'Yves

De : Hélène Broucke <helenebroucke@hotmail.com>

Date : 14/12/2021 10:21

Pour : "pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr" <pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr>

Bonjour,

Je souhaite soutenir le projet d'extension de la réserve naturelle nationale des marais d'Yves, qui portera sa surface à 1 206 hectares, contre 188 actuellement.

J'estime que cette extension visera à renforcer la conservation de la richesse exceptionnelle de ce patrimoine naturel unique en France.

Cette réserve concerne une grande diversité de milieux naturels qui accueillent nombre d'espèces animales et végétales : estran vaseux, dunes sèches et mares temporaires plus ou moins saumâtres, marais et roselières, prairies humides, haies de tamaris, bosquets et fourrés.

Ce site est d'importance nationale et internationale, il accueille des populations d'espèces hivernantes et migratrices, des milliers de limicoles, canards, oies...

Dans un contexte actuel où il est question de changement climatique, de chute de la biodiversité, il me paraît tout à fait logique et utile de préserver des milieux naturels comme celui-ci.

Étendre la superficie de la réserve d'Yves permettra une meilleure prise en compte de la fonctionnalité des marais littoraux et garantira une zone de quiétude élargie pour les oiseaux d'eau.

Je demande donc un **avis FAVORABLE** pour l'extension de la réserve naturelle nationale des marais d'Yves

Cordialement,

Hélène BROUCKE

Sujet : [INTERNET] Avis LPO Poitou-Charentes - Enquête publique pour l'extension de la Réserve naturelle nationale du Marais d'Yves

De : LPO Poitou Charentes <poitoucharentes@lpo.fr>

Date : 14/12/2021 10:09

Pour : "pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr" <pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr>

Bonjour,

Vous trouverez ci-joint l'avis de la LPO Poitou-Charentes à l'enquête publique pour l'extension de la Réserve naturelle nationale du Marais d'Yves.

Bonne réception,

Cordialement,


Régis OUVRARD
Délégué territorial

LPO Poitou-Charentes

Tél. 05 49 88 55 22 (Standard ouvert du lundi au vendredi de 9h à 12h30)

25 rue Victor Grignard - 86000 POITIERS

Visitez notre site [web Poitou-Charentes](#)

 LPO en Vienne



AGIR pour la
BIODIVERSITÉ

— Pièces jointes : —

Contribution Délégation Territoriale LPO Poitou-Charentes - Régis
Ouvrard.pdf

541 Ko



AGIR pour la
BIODIVERSITÉ

Poitiers, le 13 décembre 2021

A l'attention de
Monsieur Jean-Pierre BORDRON,
Président de la commission d'enquête

Objet : Avis favorable à l'extension de la réserve naturelle nationale des marais d'Yves

Monsieur le Président de la commission d'enquête,

C'est au nom de la Délégation Territoriale de la LPO Poitou-Charentes et de ses 2 600 adhérents que nous vous adressons cette contribution à l'enquête publique sur l'extension de la réserve naturelle nationale des marais d'Yves.

L'humanité doit faire face aux effets du changement climatique et lutter contre l'érosion de la biodiversité. Ces deux combats se rejoignent sur ce dossier d'extension.

L'érosion du trait de côte va largement modifier les milieux naturels littoraux type estran vaseux, dunes, mares temporaires, marais, roselières et prairies humides. Cette extension permettra de consolider la conservation de la richesse exceptionnelle de ce patrimoine naturel unique en France et ses multiples fonctionnalités écologiques.

Les impacts liés au changement climatique, type tempête Xynthia, vont se multiplier dans les années à venir. La protection des personnes nécessite l'édification d'une digue de protection à l'intérieur de la réserve naturelle actuelle pour limiter les conséquences des submersions marines. Une zone de report possible pour les reposoirs d'oiseaux d'eau migrateurs et hivernants est par conséquent nécessaire pour préserver cette identité écologique de la réserve. La zone d'emprunt et de compensation environnementale aux travaux de digue doit garantir une zone de quiétude pour les oiseaux d'eau.

L'érosion de la biodiversité conduit l'Etat à développer une nouvelle Stratégie Nationale pour les Aires Protégées, SNAP 2030, avec au moins 30% de couverture du territoire national et de nos espaces maritimes en aires protégées et 10 % en zone sous protection forte. Le projet d'extension de la réserve naturelle nationale des marais d'Yves est en parfaite cohérence avec cette stratégie.

Porter la surface de la réserve à 1 206 hectares, contre 188 actuellement, permettra non seulement la quiétude des oiseaux d'eau (Barge à queue noire, Bécasseau maubèche, ...), mais favorisera également la conservation d'une biodiversité exceptionnelle (Pélobates cultripède, Lestes macrostigma, Cynoglosse des

LPO Poitou-Charentes

25, rue Victor Grignard • 86000 POITIERS
Tél. 05 49 88 55 22 • poitoucharentes@lpo.fr • poitou-charentes.lpo.fr
SIRET 784 263 287 00145


BirdLife
INTERNATIONAL
LPO France Partenaire officiel



AGIR pour la
BIODIVERSITÉ

dunes, ...) et la protection de milieux particulièrement remarquables (herbier marin de Zostère naine et falaises de la Baie d'Yves).

La réserve est également un support de pédagogie pour sensibiliser les citoyens à la conservation de la nature. Elle offre au public une nature accessible pour se ressourcer et retrouver une connexion au vivant.

La Délégation Territoriale de la LPO Poitou-Charentes donne donc un avis favorable à l'extension de la réserve naturelle nationale des marais d'Yves.

Nous vous saurions gré, Monsieur le Président, d'apprécier à leurs justes valeurs les contributions en faveur de la chasse-loisir et les avis des citoyens trompés par quelques mauvaises informations. L'intérêt général doit l'emporter sur les intérêts particuliers et le parti pris.

Vous demandant de bien vouloir examiner attentivement notre contribution et de l'intégrer à votre réflexion, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de notre parfaite considération.

Pour la LPO Poitou-Charentes,
Le délégué territorial,
Régis OUVRARD

LPO Poitou-Charentes

25, rue Victor Grignard • 86000 POITIERS
Tél. 05 49 88 55 22 • poitoucharentes@lpo.fr • poitou-charentes.lpo.fr
SIRET 784 263 287 00145


BirdLife
INTERNATIONAL
LPO France Partenaire officiel

Sujet : [INTERNET] Projet d'extension de la Réserve Naturelle Nationale de la Baie et du Marais d'Yves - Enquête publique - 14/12 9h30

De : "Jean-Charles KOENIG" <Jean-Charles.Koenig@laposte.net>

Date : 14/12/2021 09:24

Pour : <pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr>

Copie à : "ROBLIN Didier" <mairie-yves@wanadoo.fr>, "COIRIER Daniel" <mairie@fouras-les-bains.fr>

Mortagne, le mardi 14 décembre

2021, 9h30

Objet : pétitions 511 à 520

**Monsieur le Préfet de Charente Maritime,
Monsieur le Maire de Fouras les Bains,
Monsieur le Maire de Yves,
Monsieur le Président de la Commission d'enquête publique,**

Je vous prie de trouver en pièces jointes les pétitions relatives au Projet d'extension de la Réserve Naturelle Nationale de la Baie et du Marais d'Yves qui m'ont été remises à votre intention par :

- M. Antoine FAZZARI
- M. Arnaud COTTIER
- Mme Cécile VARVAT
- Mme Chantal ROSSIGNOL
- Mme Christiane BEY
- Mme Christiane CAZENAVE
- M. Daniel ESCOFFIER
- M. Daniel GUILLET
- M. Dominique ESCOFFIER
- Mme Estelle LACHERY

Je vous en souhaite bonne réception,

Cordialement,

**Jean-Charles KOENIG
21 rue Jean PERRY - Mortagne
17290 THAIRÉ D'AUNIS
Mobile :+33 (0)6 12 18 02 07**

— Pièces jointes : —

Antoine FAZZARI.pdf	293 Ko
Arnaud COTTIER.pdf	300 Ko
Cécile VARVAT.pdf	298 Ko

Projet d'extension de la « Réserve Naturelle Nationale de la Baie et du Marais d'Yves » Enquête publique du 16 novembre au 16 décembre 2021
Pétition

Trop c'est trop !

Nous riverains, promeneurs et pêcheurs de l'anse de Fouras et de la baie d'Yves avons été informés qu'un projet de décret du Ministre de la Transition Écologique est à l'étude, dans le cadre de l'extension de la « Réserve Naturelle Nationale de la Baie et du Marais d'Yves », pour interdire l'accès à l'estran et à la mer sur la baie d'Yves et l'anse de Fouras !

Ces parties du littoral sont pour nous un espace de liberté où, avec nos familles, nous avons l'habitude de nous baigner, d'aller nous promener, de pêcher et de nous détendre dès que le temps nous le permet.

Cette interdiction confirme ce que certains d'entre nous craignaient lors de la création du Parc Marin, c'est-à-dire la restriction progressive et excessive de nos libertés au motif par ailleurs respectable de la « protection de la biodiversité » qui sert aujourd'hui d'alibi inacceptable à des dispositions hostiles à toute présence humaine !

Cette fois c'est l'estran qui est visé : ce lieu que la mer recouvre et libère deux fois par jour donc peu favorable à la nidification et à la sauvegarde des juvéniles qui à priori se fait à l'intérieur des terres, qui a toujours été libre d'accès, deviendrait aussi interdit ! Quelle sera l'étape suivante ?

Nous avons, depuis très longtemps et sans l'aide d'« experts », su respecter et préserver la biodiversité de nos espaces côtiers qui, grâce à nos anciens, sont aujourd'hui des lieux que l'on nous envie.

Nous ne voulons pas que nos côtes et nos plages deviennent des lieux interdits et confisqués au profit des « scientifiques » et des gardes qui demain pourront seuls s'y promener.

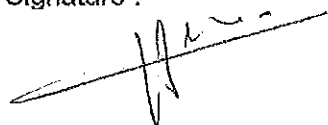
La loi oblige les riverains à laisser libre de circulation sur leurs propriétés privées un sentier dit "chemin des douaniers" permettant au public de longer l'estran à pied sec.

Nous demandons que la limite de la partie maritime de la réserve soit arrêtée à au moins 100 m du trait de côte.

Nous voulons conserver le libre accès pour tous sur tout l'estran et le littoral !

Nom : FAZZARI Prénom : Antoine Adresse :
18 Impasse Richemont Mail :
42400 S. Champanelle Téléphone : 06.13.44.30.06

Signature :



Destinataires :

Préfet de Charente-Maritime à l'adresse : pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr Mairie d'Yves à l'adresse : mairie-yves@wanadoo.fr
Mairie de Fouras à l'adresse : mairie@fouras-les-bains.fr

Par mail, objet du mail : « Projet d'extension de la RNN Yves - Enquête publique »

Copie à secretaire@carrelets-charentais.com

Projet d'extension de la « Réserve Naturelle Nationale de la Baie et du Marais d'Yves » Enquête publique du 16 novembre au 16 décembre 2021
Pétition

Trop c'est trop !

Nous riverains, promeneurs et pêcheurs de l'anse de Fouras et de la baie d'Yves avons été informés qu'un projet de décret du Ministre de la Transition Écologique est à l'étude, dans le cadre de l'extension de la « Réserve Naturelle Nationale de la Baie et du Marais d'Yves », pour interdire l'accès à l'estran et à la mer sur la baie d'Yves et l'anse de Fouras !

Ces parties du littoral sont pour nous un espace de liberté où, avec nos familles, nous avons l'habitude de nous baigner, d'aller nous promener, de pêcher et de nous détendre dès que le temps nous le permet.

Cette interdiction confirme ce que certains d'entre nous craignaient lors de la création du Parc Marin, c'est-à-dire la restriction progressive et excessive de nos libertés au motif par ailleurs respectable de la « protection de la biodiversité » qui sert aujourd'hui d'alibi inacceptable à des dispositions hostiles à toute présence humaine !

Cette fois c'est l'estran qui est visé : ce lieu que la mer recouvre et libère deux fois par jour donc peu favorable à la nidification et à la sauvegarde des juvéniles qui à priori se fait à l'intérieur des terres, qui a toujours été libre d'accès, deviendrait aussi interdit ! Quelle sera l'étape suivante ?

Nous avons, depuis très longtemps et sans l'aide d'« experts », su respecter et préserver la biodiversité de nos espaces côtiers qui, grâce à nos anciens, sont aujourd'hui des lieux que l'on nous envie.

Nous ne voulons pas que nos côtes et nos plages deviennent des lieux interdits et confisqués au profit des « scientifiques » et des gardes qui demain pourront seuls s'y promener.

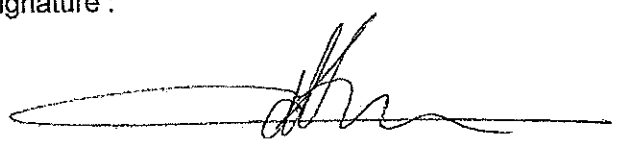
La loi oblige les riverains à laisser libre de circulation sur leurs propriétés privées un sentier dit "chemin des douaniers" permettant au public de longer l'estran à pied sec.

Nous demandons que la limite de la partie maritime de la réserve soit arrêtée à au moins 100 m du trait de côte.

Nous voulons conserver le libre accès pour tous sur tout l'estran et le littoral !

Nom : M. Cottier Prénom : Arnaud Adresse :
19, rue de Vincennes 41100 Saint-Symphorien Mail : cottier.arnaud@orange.fr
Téléphone : 06.69.15.47.65

Signature :



Destinataires :
Préfet de Charente-Maritime à l'adresse : pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr Mairie d'Yves à l'adresse : mairie-yves@wanadoo.fr
Mairie de Fouras à l'adresse : mairie@fouras-les-bains.fr

Par mail, objet du mail : « Projet d'extension de la RNN Yves - Enquête publique »

Copie à secretaire@carrelets-charentais.com

Projet d'extension de la « Réserve Naturelle Nationale de la Baie et du Marais d'Yves » Enquête publique du 16 novembre au 16 décembre 2021
Pétition

Trop c'est trop !

Nous riverains, promeneurs et pêcheurs de l'anse de Fouras et de la baie d'Yves avons été informés qu'un projet de décret du Ministre de la Transition Écologique est à l'étude, dans le cadre de l'extension de la « Réserve Naturelle Nationale de la Baie et du Marais d'Yves », pour interdire l'accès à l'estran et à la mer sur la baie d'Yves et l'anse de Fouras !

Ces parties du littoral sont pour nous un espace de liberté où, avec nos familles, nous avons l'habitude de nous baigner, d'aller nous promener, de pêcher et de nous détendre dès que le temps nous le permet.

Cette interdiction confirme ce que certains d'entre nous craignaient lors de la création du Parc Marin, c'est-à-dire la restriction progressive et excessive de nos libertés au motif par ailleurs respectable de la « protection de la biodiversité » qui sert aujourd'hui d'alibi inacceptable à des dispositions hostiles à toute présence humaine !

Cette fois c'est l'estran qui est visé : ce lieu que la mer recouvre et libère deux fois par jour donc peu favorable à la nidification et à la sauvegarde des juvéniles qui à priori se fait à l'intérieur des terres, qui a toujours été libre d'accès, deviendrait aussi interdit ! Quelle sera l'étape suivante ?

Nous avons, depuis très longtemps et sans l'aide d'« experts », su respecter et préserver la biodiversité de nos espaces côtiers qui, grâce à nos anciens, sont aujourd'hui des lieux que l'on nous envie.

Nous ne voulons pas que nos côtes et nos plages deviennent des lieux interdits et confisqués au profit des « scientifiques » et des gardes qui demain pourront seuls s'y promener.

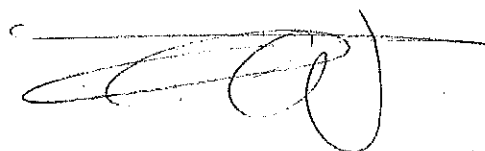
La loi oblige les riverains à laisser libre de circulation sur leurs propriétés privées un sentier dit "chemin des douaniers" permettant au public de longer l'estran à pied sec.

Nous demandons que la limite de la partie maritime de la réserve soit arrêtée à au moins 100 m du trait de côte.

Nous voulons conserver le libre accès pour tous sur tout l'estran et le littoral !

Nom : VANVAT Prénom : Cécile Adresse :
19 Parc D'Alieux 17170 Les Sables Mail :
cecile.vanvat@wanadoo.fr Téléphone :
06.76.95.11.59

Signature :



Destinataires :
Préfet de Charente-Maritime à l'adresse : pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr Mairie
d'Yves à l'adresse : mairie-yves@wanadoo.fr
Mairie de Fouras à l'adresse : mairie@fouras-les-bains.fr

Par mail, objet du mail : « Projet d'extension de la RNN Yves - Enquête publique »

Copie à secretaire@carrelets-charentais.com

Firefox

about:blank

Projet d'extension de la « Réserve Naturelle Nationale de la Baie et du Marais d'Yves »

Enquête publique du 16 novembre au 16 décembre 2021

Pétition

Trop c'est trop !

Nous riverains, promeneurs et pêcheurs de l'anse de Fouras et de la baie d'Yves avons été informés qu'un projet de décret du Ministre de la Transition Écologique est à l'étude, dans le cadre de l'extension de la « Réserve Naturelle Nationale de la Baie et du Marais d'Yves », pour interdire l'accès à l'estran et à la mer sur la baie d'Yves et l'anse de Fouras !

Ces parties du littoral sont pour nous un espace de liberté où, avec nos familles, nous avons l'habitude de nous baigner, d'aller nous promener, de pêcher et de nous détendre dès que le temps nous le permet.

Cette interdiction confirme ce que certains d'entre nous craignaient lors de la création du Parc Marin, c'est-à-dire la restriction progressive et excessive de nos libertés au motif par ailleurs respectable de la « protection de la biodiversité » qui sert aujourd'hui d'alibi inacceptable à des dispositions hostiles à toute présence humaine !

Cette fois c'est l'estran qui est visé : ce lieu que la mer recouvre et libère deux fois par jour donc peu favorable à la nidification et à la sauvegarde des juvéniles qui à priori se fait à l'intérieur des terres, qui a toujours été libre d'accès, deviendrait aussi interdit ! Quelle sera l'étape suivante ?

Nous avons, depuis très longtemps et sans l'aide d'« experts », su respecter et préserver la biodiversité de nos espaces côtiers qui, grâce à nos anciens, sont aujourd'hui des lieux que l'on nous envie.

Nous ne voulons pas que nos côtes et nos plages deviennent des lieux interdits et confisqués au profit des « scientifiques » et des gardes qui demain pourront seuls s'y promener.

La loi oblige les riverains à laisser libre de circulation sur leurs propriétés privées un sentier dit « chemin des douaniers » permettant au public de longer l'estran à pied sec.

Nous demandons que la limite de la partie maritime de la réserve soit arrêtée à au moins 100 m du trait de côte.

Nous voulons conserver le libre accès pour tous sur tout l'estran et le littoral !

Nom : ROSSIENNE Prénom : Chantal

Adresse : Vallées de la Nouvelle France Baie de Matifort

Mail : chantal.rossienne@orange.fr

Téléphone : 06 33 33 33 33

Signature :

Projet d'extension de la « Réserve Naturelle Nationale de la Baie et du Marais d'Yves » Enquête publique du 16 novembre au 16 décembre 2021
Pétition

Trop c'est trop !

Nous riverains, promeneurs et pêcheurs de l'anse de Fouras et de la baie d'Yves avons été informés qu'un projet de décret du Ministre de la Transition Écologique est à l'étude, dans le cadre de l'extension de la « Réserve Naturelle Nationale de la Baie et du Marais d'Yves », pour interdire l'accès à l'estran et à la mer sur la baie d'Yves et l'anse de Fouras !

Ces parties du littoral sont pour nous un espace de liberté où, avec nos familles, nous avons l'habitude de nous baigner, d'aller nous promener, de pêcher et de nous détendre dès que le temps nous le permet.

Cette interdiction confirme ce que certains d'entre nous craignaient lors de la création du Parc Marin, c'est-à-dire la restriction progressive et excessive de nos libertés au motif par ailleurs respectable de la « protection de la biodiversité » qui sert aujourd'hui d'alibi inacceptable à des dispositions hostiles à toute présence humaine !

Cette fois c'est l'estran qui est visé : ce lieu que la mer recouvre et libère deux fois par jour donc peu favorable à la nidification et à la sauvegarde des juvéniles qui a priori se fait à l'intérieur des terres, qui a toujours été libre d'accès, deviendrait aussi interdit ! Quelle sera l'étape suivante ?

Nous avons, depuis très longtemps et sans l'aide d'« experts », su respecter et préserver la biodiversité de nos espaces côtiers qui, grâce à nos anciens, sont aujourd'hui des lieux que l'on nous envie.

Nous ne voulons pas que nos côtes et nos plages deviennent des lieux interdits et confisqués au profit des « scientifiques » et des gardes qui demain pourront seuls s'y promener.

La loi oblige les riverains à laisser libre de circulation sur leurs propriétés privées un sentier dit "chemin des douaniers" permettant au public de longer l'estran à pied sec.

Nous demandons que la limite de la partie maritime de la réserve soit arrêtée à au moins 100 m du trait de côte.

Nous voulons conserver le libre accès pour tous sur tout l'estran et le littoral !

Nom : BEY Prénom CHRISTIANE Adresse :
des Jardins de Carmel Mail : cow boy 42 @orange.fr
042100 SAINT-CHAMOND Téléphone : 87 84 73 30 08

Signature :

Destinataires :

Préfet de Charente-Maritime à l'adresse : pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr
Mairie d'Yves à l'adresse : mairie-yves@wanadoo.fr
Mairie de Fouras à l'adresse : mairie@fouras-les-bains.fr

Par mail, objet du mail : « Projet d'extension de la RNN Yves - Enquête publique »

Copie à secretaire@carrelets-charentais.com

Projet d'extension de la « Réserve Naturelle Nationale de la Baie et du Marais d'Yves »**Enquête publique du 16 novembre au 16 décembre 2021****Pétition****Trop c'est trop !**

Nous riverains, promeneurs et pêcheurs de l'anse de Fouras et de la baie d'Yves avons été informés qu'un projet de décret du Ministre de la Transition Écologique est à l'étude, dans le cadre de l'extension de la « Réserve Naturelle Nationale de la Baie et du Marais d'Yves », pour interdire l'accès à l'estran et à la mer sur la baie d'Yves et l'anse de Fouras !

Ces parties du littoral sont pour nous un espace de liberté où, avec nos familles, nous avons l'habitude de nous baigner, d'aller nous promener, de pêcher et de nous détendre dès que le temps nous le permet.

Cette interdiction confirme ce que certains d'entre nous craignaient lors de la création du Parc Marin, c'est-à-dire la restriction progressive et excessive de nos libertés au motif par ailleurs respectable de la « protection de la biodiversité » qui sert aujourd'hui d'alibi inacceptable à des dispositions hostiles à toute présence humaine !

Cette fois c'est l'estran qui est visé : ce lieu que la mer recouvre et libère deux fois par jour donc peu favorable à la nidification et à la sauvegarde des juvéniles qui à priori se fait à l'intérieur des terres, qui a toujours été libre d'accès, deviendrait aussi interdit ! Quelle sera l'étape suivante ?

Nous avons, depuis très longtemps et sans l'aide d'« experts », su respecter et préserver la biodiversité de nos espaces côtiers qui, grâce à nos anciens, sont aujourd'hui des lieux que l'on nous envie.

Nous ne voulons pas que nos côtes et nos plages deviennent des lieux interdits et confisqués au profit des « scientifiques » et des gardes qui demain pourront seuls s'y promener.

La loi oblige les riverains à laisser libre de circulation sur leurs propriétés privées un sentier dit "chemin des douaniers" permettant au public de longer l'estran à pied sec.

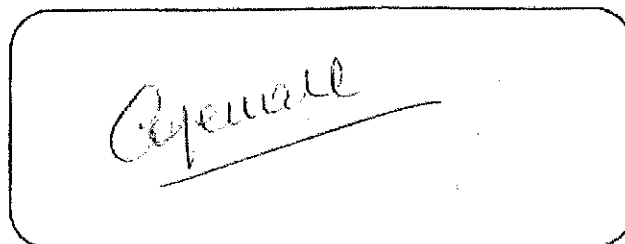
Nous réclamons qu'une bande littorale sur l'estran de 100 mètres de largeur à partir du trait de côte reste pleinement accessible au public !

Nom : CAZENAVEPrénom : ChristianeAdresse : 7 av. Charles Rauzyzani

Mail :

Téléphone : 07 60 00 00 00

Signature :



Projet d'extension de la « Réserve Naturelle Nationale de la Baie et du Marais d'Yves »

Enquête publique du 16 novembre au 16 décembre 2021

Pétition

Trop c'est trop !

Nous riverains, promeneurs et pêcheurs de l'anse de Fouras et de la baie d'Yves avons été informés qu'un projet de décret du Ministre de la Transition Écologique est à l'étude, dans le cadre de l'extension de la « Réserve Naturelle Nationale de la Baie et du Marais d'Yves », pour interdire l'accès à l'estran et à la mer sur la baie d'Yves et l'anse de Fouras !

Ces parties du littoral sont pour nous un espace de liberté où, avec nos familles, nous avons l'habitude de nous baigner, d'aller nous promener, de pêcher et de nous détendre dès que le temps nous le permet.

Cette interdiction confirme ce que certains d'entre nous craignaient lors de la création du Parc Marin, c'est-à-dire la restriction progressive et excessive de nos libertés au motif par ailleurs respectable de la « protection de la biodiversité » qui sert aujourd'hui d'alibi inacceptable à des dispositions hostiles à toute présence humaine !

Cette fois c'est l'estran qui est visé : ce lieu que la mer recouvre et libère deux fois par jour donc peu favorable à la nidification et à la sauvegarde des juvéniles qui à priori se fait à l'intérieur des terres, qui a toujours été libre d'accès, deviendrait aussi interdit ! Quelle sera l'étape suivante ?

Nous avons, depuis très longtemps et sans l'aide d'« experts », su respecter et préserver la biodiversité de nos espaces côtiers qui, grâce à nos anciens, sont aujourd'hui des lieux que l'on nous envie.

Nous ne voulons pas que nos côtes et nos plages deviennent des lieux interdits et confisqués au profit des « scientifiques » et des gardes qui demain pourront seuls s'y promener.

La loi oblige les riverains à laisser libre de circulation sur leurs propriétés privées un sentier dit "chemin des douaniers" permettant au public de longer l'estran à pied sec.

Nous réclamons qu'une bande littorale sur l'estran de 100 mètres de largeur à partir du trait de côte reste pleinement accessible au public !

Nom : ESCOFFIER

Prénom : Jean

Adresse : 6 Imp. des Ajoncs 17138 PUILBEZEAU

Mail : alescoffier@free.fr

Téléphone :

Signature :

Projet d'extension de la « Réserve Naturelle Nationale de la Baie et du Marais d'Yves »

Enquête publique du 16 novembre au 16 décembre 2021

Pétition

Trop c'est trop !

Nous riverains, promeneurs et pêcheurs de l'anse de Fouras et de la baie d'Yves avons été informés qu'un projet de décret du Ministre de la Transition Écologique est à l'étude, dans le cadre de l'extension de la « Réserve Naturelle Nationale de la Baie et du Marais d'Yves », pour interdire l'accès à l'estran et à la mer sur la baie d'Yves et l'anse de Fouras !

Ces parties du littoral sont pour nous un espace de liberté où, avec nos familles, nous avons l'habitude de nous baigner, d'aller nous promener, de pêcher et de nous détendre dès que le temps nous le permet.

Cette interdiction confirme ce que certains d'entre nous craignaient lors de la création du Parc Marin, c'est-à-dire la restriction progressive et excessive de nos libertés au motif par ailleurs respectable de la « protection de la biodiversité » qui sert aujourd'hui d'alibi inacceptable à des dispositions hostiles à toute présence humaine !

Cette fois c'est l'estran qui est visé : ce lieu que la mer recouvre et libère deux fois par jour donc peu favorable à la nidification et à la sauvegarde des juvéniles qui à priori se fait à l'intérieur des terres, qui a toujours été libre d'accès, deviendrait aussi interdit ! Quelle sera l'étape suivante ?

Nous avons, depuis très longtemps et sans l'aide d'« experts », su respecter et préserver la biodiversité de nos espaces côtiers qui, grâce à nos anciens, sont aujourd'hui des lieux que l'on nous envie.

Nous ne voulons pas que nos côtes et nos plages deviennent des lieux interdits et confisqués au profit des « scientifiques » et des gardes qui demain pourront seuls s'y promener.

La loi oblige les riverains à laisser libre de circulation sur leurs propriétés privées un sentier dit "chemin des douaniers" permettant au public de longer l'estran à pied sec.

Nous réclamons qu'une bande littorale sur l'estran de 100 mètres de largeur à partir du trait de côte reste pleinement accessible au public !

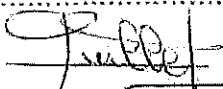
Nom : ...G.VILLETT.....

Prénom :Daniel.....

Adresse : ...N.R. Route des Fouras à Charra Saint Sauvant de la Pie.....

Mail :

Téléphone :

Signature : 

Contre ce Projet

Projet d'extension de la « Réserve Naturelle Nationale de la Baie et du Marais d'Yves »

Enquête publique du 16 novembre au 16 décembre 2021

Pétition

Trop c'est trop !

Nous riverains, promeneurs et pêcheurs de l'anse de Fouras et de la baie d'Yves avons été informés qu'un projet de décret du Ministre de la Transition Écologique est à l'étude, dans le cadre de l'extension de la « Réserve Naturelle Nationale de la Baie et du Marais d'Yves », pour interdire l'accès à l'estran et à la mer sur la baie d'Yves et l'anse de Fouras !

Ces parties du littoral sont pour nous un espace de liberté où, avec nos familles, nous avons l'habitude de nous baigner, d'aller nous promener, de pêcher et de nous détendre dès que le temps nous le permet.

Cette interdiction confirme ce que certains d'entre nous craignaient lors de la création du Parc Marin, c'est-à-dire la restriction progressive et excessive de nos libertés au motif par ailleurs respectable de la « protection de la biodiversité » qui sert aujourd'hui d'alibi inacceptable à des dispositions hostiles à toute présence humaine !

Cette fois c'est l'estran qui est visé : ce lieu que la mer recouvre et libère deux fois par jour donc peu favorable à la nidification et à la sauvegarde des juvéniles qui à priori se fait à l'intérieur des terres, qui a toujours été libre d'accès, deviendrait aussi interdit ! Quelle sera l'étape suivante ?

Nous avons, depuis très longtemps et sans l'aide d'« experts », su respecter et préserver la biodiversité de nos espaces côtiers qui, grâce à nos anciens, sont aujourd'hui des lieux que l'on nous envie.

Nous ne voulons pas que nos côtes et nos plages deviennent des lieux interdits et confisqués au profit des « scientifiques » et des gardes qui demain pourront seuls s'y promener.

La loi oblige les riverains à laisser libre de circulation sur leurs propriétés privées un sentier dit "chemin des douaniers" permettant au public de longer l'estran à pied sec.

Nous réclamons qu'une bande littorale sur l'estran de 100 mètres de largeur à partir du trait de côte reste pleinement accessible au public !

Nom : ESCOFFIER

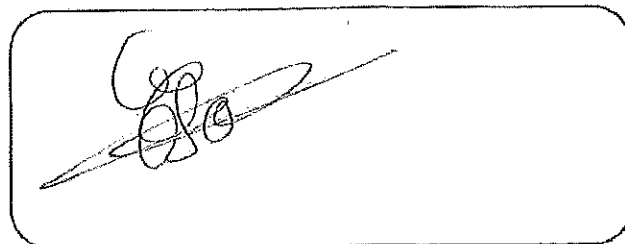
Prénom : Dominique

Adresse : Camp de la zone 1738 Pullbécane

Mail :

Téléphone : 0546680513

Signature :

Projet d'extension de la « Réserve Naturelle Nationale de la Baie et du Marais d'Yves »

Enquête publique du 16 novembre au 16 décembre 2021

Pétition

Trop c'est trop !

Nous riverains, promeneurs et pêcheurs de l'anse de Fouras et de la baie d'Yves avons été informés qu'un projet de décret du Ministre de la Transition Écologique est à l'étude, dans le cadre de l'extension de la « Réserve Naturelle Nationale de la Baie et du Marais d'Yves », pour interdire l'accès à l'estran et à la mer sur la baie d'Yves et l'anse de Fouras !

Ces parties du littoral sont pour nous un espace de liberté où, avec nos familles, nous avons l'habitude de nous baigner, d'aller nous promener, de pêcher et de nous détendre dès que le temps nous le permet.

Cette interdiction confirme ce que certains d'entre nous craignaient lors de la création du Parc Marin, c'est-à-dire la restriction progressive et excessive de nos libertés au motif par ailleurs respectable de la « protection de la biodiversité » qui sert aujourd'hui d'alibi inacceptable à des dispositions hostiles à toute présence humaine !

Cette fois c'est l'estran qui est visé : ce lieu que la mer recouvre et libère deux fois par jour donc peu favorable à la nidification et à la sauvegarde des juvéniles qui à priori se fait à l'intérieur des terres, qui a toujours été libre d'accès, deviendrait aussi interdit ! Quelle sera l'étape suivante ?

Nous avons, depuis très longtemps et sans l'aide d'« experts », su respecter et préserver la biodiversité de nos espaces côtiers qui, grâce à nos anciens, sont aujourd'hui des lieux que l'on nous envie.

Nous ne voulons pas que nos côtes et nos plages deviennent des lieux interdits et confisqués au profit des « scientifiques » et des gardes qui demain pourront seuls s'y promener.

La loi oblige les riverains à laisser libre de circulation sur leurs propriétés privées un sentier dit "chemin des douaniers" permettant au public de longer l'estran à pied sec.

Nous demandons que la limite de la partie maritime de la réserve soit arrêtée à au moins 100 m du trait de côte.

Nous voulons conserver le libre accès pour tous sur tout l'estran et le littoral !

Nom : L.A.CHERY Prénom : A. Belle

Adresse : 19 rue de la Banque Anglaise

Mai :

Téléphone :

Signature :



Sujet : [INTERNET] RNN Yves _ projet d'extension _ avis

De : Cécile GAUTRON <ccilgautron@hotmail.com>

Date : 14/12/2021 09:18

Pour : "pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr" <pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr>

Monsieur le Préfet,

Je souhaite par la présente apporter un avis favorable au projet d'extension de la RN des Marais d'Yves.

Celui-ci correspond aux objectifs affichés par l'Etat d'augmentation des surfaces d'aires protégées, aux besoins d'anticiper les conséquences du changement climatique.

Les projets d'aménagements internes aux périmètres de RN se doivent d'être compensés.

Cordialement,

Sujet : [INTERNET] extension réserve d'Yves

De : Alain <alain-basset@wanadoo.fr>

Date : 14/12/2021 09:08

Pour : pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr

Bonjour,

Je suis **POUR** l'extension de la Réserve Naturelle Nationale des Marais d'Yves.

Alain BASSET

4, rue de la Seigneurie

17100. LES GONDS

Sujet : [INTERNET] Marais d'Yves

De : Sylvie EVRARD <sylvie.m.evrard@orange.fr>

Date : 14/12/2021 08:43

Pour : pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr

Bonjour,

Je souhaite vous faire savoir que je suis favorable au projet d'extension de la Réserve naturelle du marais d'Yves.

Cordialement,
Sylvie EVRARD

Sujet : [INTERNET] commission d'enquête pour l'extension de la réserve naturelle d'Yves

De : LANDREAU Bernard <bernard.landreau@univ-angers.fr>

Date : 14/12/2021 08:18

Pour : pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr

A l'attention de la commission d'enquête pour l'extension
de la réserve naturelle d'Yves

Mesdames, messieurs les commissaires enquêteurs,

La Réserve Naturelle Nationale du marais D'Yves est un site majeur pour l'accueil
des oiseaux d'eau migrateurs et hivernants de la façade Atlantique. Afin qu'elle
conserve sa capacité d'accueil, il est primordial d'étendre la réserve à la foi sur
la partie terrestre et maritime.

Je soutiens le projet d'extension soumis à enquête publique.

En vous remerciant par avance de prendre en compte mon avis.

Bernard Landreau

Maître de Conférences à l'université d'Angers